BnF Gallica

Les Colonies françaises, par F. Pitot,...

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

BnF Gallica

Pitot, F.. Les Colonies françaises, par F. Pitot,.... 1845.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter
utilisationcommerciale@bnf.fr.

9

LK 10

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

LES

COLONIES

FRANÇAISES

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET,

RUE DE VAUGIRARD, 9.

LES COLONIES FRANÇAISES

PAR

F. PITOT

EX-SOUS-OFFICIER AU 2e RÉGIMENT DU GÉNIE

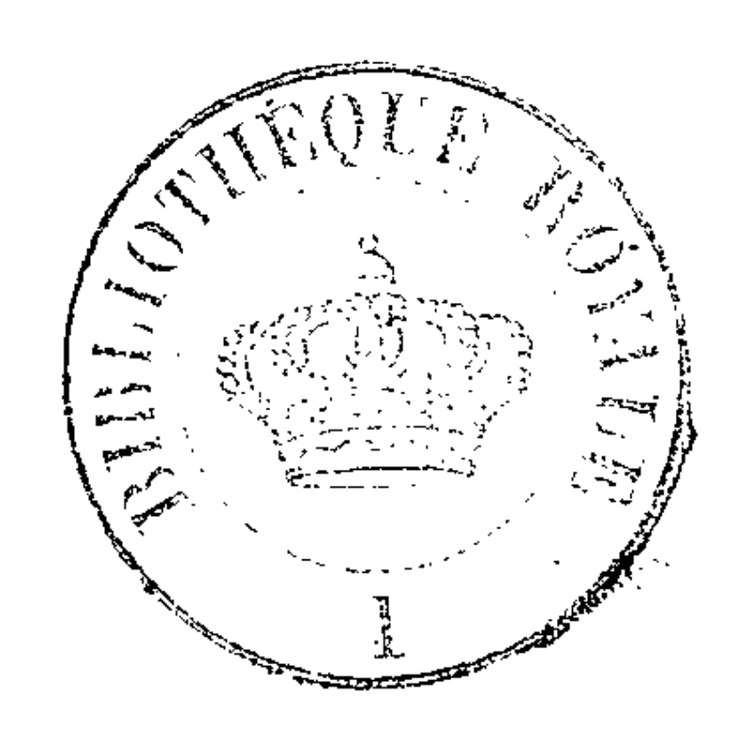

Un pays commerçant et maritime appelle la création d'une marine ; la protection de la marine, hors de la vue des côtes, ne peut être partout assurée que par des colonies.

A PARIS

CHEZ CHARPENTIER, LIBRAIRE

SUCCESSEUR DE MADAME GOULLET

PALAIS ROYAL, GALERIE D'ORLÉANS, N° 7

1845

A M. EUGÈNE SUE.

C'est bien à vous que ce livre doit être dédié, car c'est à vous que j'en dois l'idée. J'avais lu votre éloquent plaidoyer en faveur des misérables de par notre organisation sociale : j'étais jaloux de l'auteur des *Mystères de Paris*. Me sentant incapable de le suivre, même de loin, sur les hauteurs où il élevait le roman, et voulant cependant, moi aussi, faire à son exemple quelque chose d'utile, j'ai écrit ce livre en formant le vœu qu'un style plus qu'ordinaire ne fût pas un obstacle à la propagation des idées utiles que j'ai cherché à y renfermer, et ne vous inspirât pas seulement du dédain pour la dédicace de l'humble auteur qui sera toujours

Votre admirateur dévoué,

F. PITOT.

INTRODUCTION.

Ce livre n'est point un traité complet sur le vaste sujet des colonies ; je laisse ce travail à des hommes plus capables. Mon but a été de resserrer dans un cadre étroit quelques idées qui me sont propres, unies à un petit nombre d'autres déjà émises, mais que l'on devrait répéter sans cesse jusqu'à leur mise en pratique.

Depuis nos derniers succès beaucoup de personnes pourraient croire qu'il est inutile d'entrer dans de minutieux détails relativement à la soumission de l'Algérie, regardant cette soumission comme presque achevée; telle n'est pas mon opinion; car si Abd el Kader a réellement l'habileté qu'on lui accorde il profitera des circonstances pour détrôner l'empereur du Maroc, et acquérir ainsi un point d'appui bien plus fort pour contrarier la colonisation de l'Algérie, puisqu'il est évident que nous ne pourrions le poursuivre dans les nouveaux États qu'il lui est facile de s'approprier, sans faire naître la jalousie et peut-être les hostilités entre nous et les autres puissances européennes. Or, notre domination

en Afrique n'est pas assez consolidée pour qu'on n'ait pas lieu de redouter beaucoup une collision de cette nature. Il faut donc s'occuper d'abord des moyens de mettre l'Algérie sur un bon pied défensif.

La conquête d'Alger a été jugée par tous d'une telle importance que l'intérêt qu'on devrait porter aux autres colonies s'est effacé pour faire place à celui qu'excitait notre nouvelle acquisition. Pensant que rien de ce qui intéresse la puissance du pays ne devait être négligé, je me suis efforcé de montrer les avantages offerts par toutes nos possessions lointaines et ceux que l'on en pourra retirer plus tard.

La connaissance de ce qui regarde l'histoire, la géographie et les productions des colonies étant peu répandue, j'ai consacré à ces objets une courte deuxième partie et quelques notes, afin que connaissant mieux ces contrées, l'importance de leur possession soit plus généralement sentie par ceux qui murmurent d'être obligés de supporter les charges, amplement compensées, que leur garde nous impose.

DES

COLONIES FRANÇAISES.

CHAPITRE PREMIER.

DES COLONIES EN GÉNÉRAL.

Le nom de *colonie* se donne aux établissements lointains des divers pays ; ils sont fondés ou conquis dans le but de procurer à la métropole des avantages dont elle ne pourrait jouir sans leur possession.

Le pays dont le commerce extérieur a reçu de grands développements a besoin d'une puissante marine pour en assurer la sécurité, et la sûreté de cette marine nécessite à son tour la possession de ports sûrs et fortifiés dans les contrées lointaines où le commerce national s'est ouvert ou veut se créer des débouchés. Ces ports, en temps de guerre, deviennent des lieux de refuge et de rassemblement pour les navires marchands qui s'y réunissent en convois ; des centres pour les expéditions, les croisières dirigées contre le commerce et les forces opposés (*note* I) ; enfin ils offrent un abri sûr qui sauve les restes des flottes battues par le temps ou l'ennemi. Par des établissements de cette nature, la Grande-

Bretagne embrasse et domine la navigation de la Méditerranée; par ceux-ci et d'autres semblables, tels que Jersey, Helgoland, véritables nids de contrebandiers, ses manufactures écoulent leurs produits en dépit des douanes continentales.

Quelques colonies sont établies pour la culture et l'exploitation d'objets que le climat refuse à la métropole, et qui, alimentant en général une consommation de luxe, pourraient, par l'examen des prix et des quantités importées, servir à mesurer les progrès de l'aisance générale d'une nation. Ces colonies sont situées dans la zone intertropicale.

Les nations européennes ont souvent fondé des établissements où se pût écouler le superflu de leur population; on choisit alors des régions tempérées, favorables à l'acclimatement des colons, et au genre de culture pratiqué par eux dans la mère patrie. Ces colonies, dans les temps anciens comme de nos jours, durent quelquefois leur prompte population et leur prospérité à des commotions politiques et religieuses, à la suite desquelles le parti le plus faible émigrait, cherchant une terre où il pût jouir de la liberté de sa conscience et de ses opinions. Ce fut de ce mode d'émigration qu'en majeure partie découlèrent la population, la révolte et les institutions politiques des États-Unis de l'Amérique du nord. Un semblable résultat eût pu être obtenu par la France si, secondant les efforts de Coligny, Charles IX eût voulu voir les protestants s'établir au Brésil; il y aurait maintenant, émancipée ou non, une France transatlantique, l'histoire n'aurait pas eu à enre-

gistrer une Saint-Barthélemy, les dragonnades, et notre industrie, supérieure alors, portée chez l'étranger; mais à cette époque nos rois n'avaient pas songé qu'où l'homme ne peut fuir la contrainte il conspire.

On peut dire que toute colonie, point militaire, établissement agricole ou commercial, est propre à contribuer au développement de la force et de la prospérité de la nation fondatrice; et je le dis en dépit des faits mis en avant par les ennemis du système colonial, qui prouvent, selon eux, que la plupart de ces établissements font sortir du trésor des gouvernements qui les possèdent plus d'argent qu'ils ne lui en rendent. Cette perte, quelquefois réelle, n'est souvent qu'apparente. Qui remplit le trésor? la nation. Qui commerce avec la colonie? la nation. Celle-ci peut donc retirer indirectement, par suite d'avantages commerciaux, au delà des valeurs qui entrent directement dans les coffres de l'État par la voie de l'impôt et des douanes. Puis, a-t-on une expérience si complète sur ce point que l'on puisse dire les colonies aussi bien gouvernées qu'elles peuvent l'être; que ce gouvernement et les entraves commerciales et politiques qui en sont des dépendances intimes ne font pas avorter sur leur territoire la population et la production, sans lesquelles commerce et fisc ne saisissent que le vide?

Les anticolonistes disent aussi, approuvant la politique suivie par les Anglais dans l'Inde :

Nous ne voulons pas qu'un trop grand nombre de colons peuplent nos colonies. — Vous les voulez donc ruineuses? — Non; mais si elles se peuplent,

elles deviendront fortes et se sépareront de la métropole, qui perdra le fruit de ses sacrifices. —Et quand ce cas extrême viendrait à échoir, serait-ce donc un grand mal si, de même que le pratiquaient les républiques anciennes, une nation européenne se séparait volontairement d'une colonie florissante, d'un peuple parlant sa langue, ayant ses mœurs, qui resterait ami, n'étant pas aigri par une lutte toujours vaine contre la revendication de sa liberté, qui continuerait d'entretenir des relations commerciales réglées à l'avantage de deux pays connaissant de longue date leurs besoins réciproques?

Et ces séparations violentes, ne peuvent-elles être imputées aux métropoles elles-mêmes? Le Brésil était conquis par les Hollandais; colons blancs, nègres et de couleur, mus par un sentiment unanime, courent aux armes, sans secours du Portugal, chassent les intrus et reprennent volontairement leurs premiers maîtres. Pourquoi? La conduite despotique des Hollandais causa la révolte, et non l'amour pour d'anciens maîtres, dont ils reprirent les chaînes seulement parce qu'elles étaient moins lourdes que celles des nouveaux conquérants, et que d'ailleurs le Brésil de ce temps était trop peu peuplé, trop faible, pour se proclamer empire indépendant. Cet exemple nous fait connaître les moyens dont on doit faire usage pour conserver l'attachement des colonies; elles seront dévouées à la métropole si celle-ci accorde aux créoles et à ses propres citoyens les mêmes droits, la même part dans les charges comme dans les bénéfices; mais ne les accablez pas d'impôts, de lois

vexatoires; ne vous emparez point, par un abus de votre force, du monopole de leur commerce, si votre industrie indigène ne peut l'alimenter sans recourir aux autres nations, dont les produits leur viendront alors de seconde main, à votre désavantage et au leur; tout en les engageant par l'appât du gain à se livrer au commerce de contrebande, dont la pratique les habituera à mépriser l'autorité d'une métropole ne pouvant fournir à leurs besoins, et peu à peu familiarisera les esprits avec l'idée de revendiquer hautement la liberté commerciale, puis la liberté politique.

Quand même on serait certain de perdre une colonie par une émancipation plus ou moins tardive, il ne serait pas moins avantageux de la fonder, s'appliquant à en rendre la possession assez profitable jusqu'à ce dénoûment, pour être en mesure de regarder sa perte comme celle d'un bien placé à fonds perdus dont les intérêts touchés compenseraient amplement le sacrifice du capital. C'est parce que je suis persuadé que les colonies peuvent exercer l'influence la plus heureuse sur la prospérité des métropoles, que j'essaierai d'indiquer quelques moyens propres à faire servir les colonies à accroître le bien-être général, bien loin que dorénavant leur possession doive être regardée comme une charge sans compensation suffisante.

Les Anglais doivent peut-être à leurs colonies le goût des voyages et par suite l'immense extension de leur commerce, car elles ont nécessité un continuel déplacement d'individus, et pour y soigner leurs in-

térêts et pour le placement des denrées exotiques récoltées; ces voyages, de nécessaires qu'ils étaient dans le principe, ont pu par leur fréquence s'implanter dans les mœurs et n'avoir souvent qu'un but d'agrément. La morgue des Anglais leur a toujours fait traiter avec dédain les produits des pays qu'ils traversaient, et, comme toute opinion émise fréquemment avec assurance finit par trouver des prosélytes, ce dédain fit que les visités crurent à la supériorité des produits du pays des visiteurs ; de là vint en partie l'engouement pour les modes et les marchandises de la Grande-Bretagne, dont par suite l'industrie fit des progrès réels, stimulée par la concurrence intérieure que causait l'accroissement des exportations. Si la Hollande n'a pas obtenu tout à fait les mêmes résultats, la faute ne peut en être attribuée qu'au peu d'étendue de son territoire continental, qui ne pouvait fournir à la fois assez de marins pour monter ses flottes, assez d'ouvriers pour peupler des manufactures multipliées sur une grande échelle; mais ce que n'a pu faire la Hollande, on peut l'attendre de la France, qui, pour les avantages naturels offerts par le sol et la position géographique, l'emporte de beaucoup sur l'Angleterre.

CHAPITRE II.

AVANTAGES PRÉSENTÉS PAR LA POSSESSION DES COLONIES FRANÇAISES.

Algérie. — Sénégal. — Ile Bourbon. — Madagascar. — Guyane. — Antilles. — Saint-Pierre et Miquelon. — Grand Océan. — Comptoirs dans l'Inde. — Malouines.

Les colonies françaises se composent de l'Algérie et de possessions insulaires ou continentales moins importantes, dispersées dans toutes les parties du monde.

L'Algérie est à la fois la plus précieuse et la plus récemment acquise de nos grandes colonies; placée à notre porte, elle sera un jour non une possession de la France, mais la France elle-même, coupée par la Méditerranée, qui sera réduite à l'importance d'un simple canal français alors que les navires à vapeur, plus nombreux, diminueront encore la courte distance qui sépare les deux pays, à l'avantage de leur commerce et surtout de la défense commune.

Il n'est plus aujourd'hui un Français sensé qui demande l'abandon total de nos possessions africaines ou l'occupation restreinte à quelques points du littoral, ce qui reviendrait au même dans le cas d'une guerre maritime, de plus rendrait inutiles les sommes énormes déjà dépensées, mettrait les Anglais en possession d'établissements tout formés à l'oppo-

site de nos côtes et nous priverait des avantages attachés à la possession de l'Algérie, qui résultent :

1° De sa position géographique en face des côtes de France, et entre les ports militaires et commerçants de Malte et de Gibraltar, dont (le port d'Alger étant amélioré) elle pourra neutraliser l'utilité pour les Anglais, s'ils réussissent dans les efforts qu'ils font actuellement pour s'ouvrir, par l'isthme de Suez, l'ancienne route du commerce des Indes, but palpable de l'influence qu'ils cherchent à obtenir sur la direction des affaires de l'Égypte et de la Syrie ;

2° De ce qu'elle offre à l'excédant de la population française un écoulement facile et prompt dans un pays dont le climat, ne différant guère de celui de nos départements méridionaux, donne peu de craintes au sujet des dangers de l'acclimatement des colons, qui seront d'autant plus portés à y affluer que, par la proximité des deux pays et la facilité des communications, ils ne croiront pas s'expatrier en se fixant sur le sol de notre nouvelle conquête;

3° De ce qu'elle offre une terre propre à la culture de la plupart des denrées coloniales. Sa situation près de nos côtes empêcherait plus facilement, en cas de guerre, la rareté et la cherté de ces denrées qui, d'objets de luxe qu'elles étaient, sont devenues des objets de première nécessité pour une bonne partie de la population;

4° De ce qu'elle nous donne les moyens d'étendre la population et le territoire français, compensation politiquement nécessaire de l'influence et des accroissements territoriaux que la Grande-Bretagne et la

Russie ont acquis en Orient depuis 1814. Car on peut être fondé à croire que les institutions et le sol réunissant des conditions favorables, la marche de la population ne sera pas moins rapide qu'aux États-Unis, et alors, dans un avenir prochain, loin de distraire une partie de nos forces, l'Algérie pourra dans une guerre continentale nous fournir des soldats : séparé de l'ennemi par la mer, et notre marine étant augmentée ainsi qu'il est nécessaire, ce pays deviendra pour nous une réserve puissante, une citadelle inexpugnable.

Le bon sens public a si bien senti la valeur de ces avantages, valeur dont témoigne aussi fortement la répugnance de l'étranger à reconnaître la validité de l'occupation d'Alger, qu'aujourd'hui le gouvernement serait obligé, sous peine de discrédit, de conserver notre conquête quand même il désirerait y renoncer. Ce serait donc une œuvre patriotique de faire appel à toutes les capacités pour chercher les moyens propres à en assurer la soumission et la prospérité dans un avenir prochain.

La possession du Sénégal, malgré l'insalubrité de son climat si funeste aux Européens, vient d'acquérir une plus grande importance par suite du transport à Fernando-Pô de la plupart des établissements anglais de Sierra-Leone. Les navires français relâchent volontiers à Gorée avant de poursuivre leur route vers l'Inde. La distance est très-courte du haut Sénégal au bassin du Djoliba ou Niger; ainsi quand l'Algérie sera soumise, les Français, par les

caravanes parties du sud de ce pays, par la navigation du Sénégal et du Djoliba, posséderont une double route qui leur assurera le monopole d'échanges considérables avec Tombouctou et l'Afrique centrale.

L'île Bourbon n'ayant pas de ports n'est point par elle-même la source de grands avantages, mais elle peut être le point de départ d'établissements nouveaux fondés à Madagascar, dont la nombreuse population déjà moins barbare offrirait tant de débouchés à notre commerce. Naguère les Anglais nous ont devancés dans ce pays par l'acquisition du beau port Louquez; le moment est favorable pour contre-balancer l'influence qu'ils exercent déjà sur les destinées de cette île si vaste et si belle.

Depuis la mort de Radama, les peuplades du littoral cherchent à secouer le joug des Hovas; il faudrait les seconder, profiter mieux de nos relations amicales avec les roitelets, élevés en France, qui règnent à Tintingue, à Pointe-à-Larrée, vis-à-vis de notre établissement de l'île Sainte-Marie, et à Tamatave, dont la belle rade peut être mise à peu de frais sur un pied de défense formidable. Enfin dans le pays d'Anossy, où se trouvent le port Sainte-Lucie et les ruines du fort Dauphin, les chefs, qui ont tous résisté aux Hovas, sont encore nos amis et commercent volontiers avec nous. Il faudrait cultiver ces relations avec plus de soin, par l'intermédiaire d'un gouverneur habile placé à Bourbon et ne pas abandonner à leurs seules ressources les indigènes qui se placeraient

sous notre protection, comme on l'a fait en 1829, après les succès de notre escadre.

La Guyane pourrait surpasser de beaucoup en prospérité notre colonie si regrettée de Saint-Domingue, par l'exploitation bien dirigée des colosses végétaux qui peuplent ses forêts vierges et par la culture de son vaste territoire.

Le percement de l'isthme de Panama, qui ne saurait tarder à s'effectuer dans l'ère commerciale où nous vivons, décuplera bientôt l'importance des Antilles françaises que ce percement placera sur la route directe du commerce de l'Europe avec l'Asie et la Chine elle-même, que déjà la force des choses oblige à se relâcher de son système d'isolement au milieu du mouvement général des autres nations.

Les îles Saint-Pierre et Miquelon se recommandent peu par l'étendue de leur territoire, mais ne doivent cependant pas être dédaignées, puisqu'elles servent de relâche aux bâtiments français qui vont prendre part à la riche pêche de la morue, industrie qui mérite les plus grands encouragements, et pour les capitaux considérables qu'elle rapporte, et pour les quatorze mille bons matelots qu'elle contribue puissamment à former.

Le commerce et les relations de la France avec les îles de l'Océanie, augmentant chaque jour, deman-

daient des établissements capables d'y protéger nos marines marchande et militaire, d'y mettre des bornes à l'envahissement général commencé par la Grande-Bretagne, là comme sur toutes les côtes où ses vaisseaux peuvent jeter l'ancre.

Le gouvernement français a satisfait en partie à ce besoin par l'occupation des îles Noukahiwa ou Marquises de Mendoça. Peut-être aurait-on dû préférer les îles Gallapagos, plus rapprochées de l'isthme de Panama.

Le grand Océan est vaste, et les îles Noukahiwa ne protégeront efficacement le commerce français dans cet immense labyrinthe d'eau et d'îles qu'on appelle Océanie qu'autant qu'il sera établi de la Martinique à l'île Bourbon une chaîne d'établissements dont quelques-uns seraient détachés vers les mers de Chine.

Nos marins ont pris une assez grande part à la découverte des terres de l'Océanie pour qu'on puisse fonder ces nouvelles colonies sans toucher à celles dont les Anglais pourraient nous contester la possession comme ayant été reconnues par leurs marins. Ils ne pourraient nous chicaner, par exemple, pour l'occupation de quelques îles de l'archipel de la Lousiade et autres circonvoisines découvertes par nos navigateurs, non plus que vers les mers qui baignent la Chine et le Japon; ils ne sauraient, eux du moins, arguer de leur priorité contre la prise de possession de l'archipel de Magellan, de quelques fractions de territoire que pourraient nous céder les

souverains indépendants des archipels de Borneo et des Philippines.

Je ne parlerai que pour mémoire des ports que nous possédons sur le continent asiatique. Bien qu'ils soient le siége d'un grand commerce, on ne peut les considérer que comme de simples comptoirs semblables aux échelles du Levant, parce que les traités nous défendant de relever leurs fortifications, au premier bruit de guerre ils seront saisis par les Anglais dont le territoire les environne.

A l'extrémité australe de l'Amérique, les îles Malouines, découvertes par nos marins, devraient passer sous notre domination avant que les États-Unis du Rio de la Plata y aient établi solidement une domination de fait. La position et l'importance de cet archipel mériteraient que l'on mît à profit nos difficultés actuelles avec la république Argentine, pour en assurer la propriété à la France, qui en retirerait les avantages que la possession du Cap assure à la Grande Bretagne ; en outre, la quantité de baleines et de phoques que l'on trouve dans ces parages engagerait nos armateurs à exploiter plus en grand cette branche d'industrie si productive et si propre à former de bons matelots.

CHAPITRE III.

DE LA SANTÉ DES TROUPES.

Causes des maladies dans les armées d'occupation de Grèce et d'Afrique. — Bateaux-hospices. — Hôpitaux militaires et civils établis en Corse. — Où doivent être placés les dépôts de l'infanterie de marine. — Occupation successive des places, réglée d'après leur climat. — Influence du mauvais casernement des troupes.

Avant d'exposer les moyens d'occuper les colonies avec moins de troupes et par là diminuer les dépenses que leur garde occasionne, je dirai quelques précautions à prendre dans l'intérêt de la santé du soldat; il m'a paru important d'arrêter l'attention sur cet objet, parce que les troupes qui occupent l'Algérie furent et sont encore plutôt décimées par les maladies que par le fer de l'ennemi.

Lors de l'expédition de Grèce, les fièvres et la dysenterie exercèrent de grands ravages parmi nos soldats; ils étaient cantonnés près de marais dont un soleil brûlant faisait sortir des miasmes délétères, qui plus que la chaleur engendraient leurs maladies; ce qui le prouve, c'est que la fréquence de celles-ci diminuait constamment dans les saisons où le soleil était moins chaud et le sol plus desséché par les chaleurs précédentes; de plus, par le changement de cantonnement et le desséchement de quelques marais, l'état sanitaire de l'armée fut tellement amé-

lioré qu'elle ne laissa qu'un seul malade à l'hôpital lors de sa rentrée en France.

Des causes identiques à celles dont je viens de parler produisent les mêmes effets en Afrique et dans nos autres colonies. Nos commandants militaires n'y devraient occuper, même passagèrement, des positions d'une insalubrité facile à constater, qu'autant qu'ils y seraient forcés par la certitude d'en obtenir des avantages tels qu'ils pussent balancer, et les égards dus à l'humanité, et le vide produit dans les cadres, et l'embarras qu'occasionnent toujours les malades à la suite d'un corps en campagne, et enfin le préjudice porté aux progrès de la colonisation par la renommée d'insalubrité que les pertes de l'armée donneraient à un pays, malsain seulement dans quelques localités.

Il a été reconnu que l'état des malades s'améliorait rarement dans le pays dont le climat avait causé les maladies : aussi évacue-t-on sur la France et les Baléares les malades de notre armée d'Afrique; mais cette évacuation n'est pas assez prompte dans l'intérêt de la santé du militaire et dans celui du gouvernement, à qui les non-valeurs de l'armée coûtent plus en Algérie qu'en France.

Les malades sont donc évacués, plus ou moins promptement, entassés pêle-mêle avec des passagers, des ballots, etc. : on aurait pour but de leur rendre la traversée la plus pénible possible que l'on ne pourrait mieux faire. Leur grand nombre ne peut-il donc motiver l'établissement d'un service de bateaux à

vapeur, aménagés convenablement, qui seraient exclusivement consacrés à les transporter et au retour ne se chargeraient pas de passagers, afin d'éviter toute crainte sur la communication de certaines maladies dont les propriétés contagieuses ne sont pas niées ni reconnues par la totalité des médecins.

Ces bateaux-hospices déposeraient les malades dans l'île de Corse, qui, dans la partie élevée de son sol, offre un climat analogue à celui de la France septentrionale elle-même, avantage que ne procure pas le transport aux Baléares ou dans les ports du Midi; d'ailleurs, comme on le verra plus bas, toutes les troupes employées en Algérie, s'y rendant par la Corse, on aurait toute facilité pour diriger les malades guéris sur leurs régiments respectifs, plus promptement et à moins de frais que s'ils eussent été traités à Toulon. Les avantages de cette mesure pourraient être partagés par les colons à qui les hospices établis en Corse offriraient d'égales chances de guérison.

Les vides nombreux que font dans nos cadres les fièvres et la dysenterie reconnaissent au nombre de leurs causes principales le changement brusque de température. Les corps passent souvent sans transition de nos départements septentrionaux à nos possessions africaines; c'est aussi par un état de choses non moins mal entendu que nos régiments d'infanterie de marine ont leurs dépôts dans nos départements les plus froids, qu'ils ne quittent que pour être exposés aux ardeurs du ciel brûlant des tropi-

ques. Si les dispositions que nous conseillons plus bas n'entraînent pas la suppression de l'emploi de ces régiments, chargés jusqu'à présent de la garde des colonies, au moins devrait-on remarquer que leurs dépôts seraient plus convenablement placés à Alger qu'à Brest.

Il serait facile de faire disparaître les inconvénients de ce système, qui mériterait presque le surnom d'homicide. De même que les Anglais font passer successivement les troupes qui gardent leurs colonies dans celles dont le climat est de plus en plus différent de celui de la métropole, on pourrait établir en France et dans nos possessions un mode permanent de circulation militaire : partant de la capitale et des villes dont elle est le chef-lieu divisionnaire, les troupes occuperaient successivement les 16e, 2e, 3e, 5e, 18e, 6e, 19e, 7e, 9e et 8e divisions militaires, la Corse (*note* II), l'Algérie, le Sénégal, Bourbon, Pondichéry et nos autres comptoirs asiatiques, les îles Noukahiwa, la Guyane, les Antilles, et reviendraient à Paris par l'Algérie, la Corse, les 21e, 20e, 10e, 11e, 15e, 4e, 12e, 13e et 14e divisions militaires; les régiments stationnés à Brest occuperaient par des détachements les îles Saint-Pierre et Miquelon. Cette marche affaiblirait beaucoup si elle ne détruisait complétement les pernicieux effets du changements de climat (*note* III); elle empêcherait en outre une jalousie nuisible de s'établir dans les corps moins favorisés que d'autres dans les changements de garnison, opération à laquelle la faveur dont jouissent certains chefs prend quelquefois trop de part.

Il existe une autre source encore des maladies qui sévissent contre notre armée, c'est, s'il m'est permis d'employer cette expression, le manque de confortable des abris offerts aux troupes en Afrique; je montrerai (*chapitre* IX) que pendant de longues années elles peuvent être commodément casernées, non-seulement sans rien coûter au gouvernement, mais encore en lui donnant des bénéfices, dont une partie sera recueillie par l'armée elle-même.

CHAPITRE IV.

DÉFENSE ET SOUMISSION DES COLONIES PAR L'ARMÉE.

Vices du système d'occupation suivi en Algérie. — Armée fractionnée en grandes et petites parties. — Flottille. — Emploi d'un nouveau bateau. — Mesures relatives au Sénégal, aux croisières, à l'île Saint-Pierre et aux milices coloniales.

La colonisation de l'Algérie dépend évidemment de sa soumission ; il n'est qu'une marche à suivre pour amener ces deux résultats : il faut que toutes les mesures tendent à leur obtention, mais d'une manière simultanée et progressive, en sorte que la conquête et la colonisation puissent à chaque nouveau pas se prêter un mutuel appui.

Jusqu'alors le système suivi en Afrique a été principalement favorable à l'avancement des membres de l'armée ; il semblerait qu'on ait voulu faire de l'Algérie une école militaire pratique, et non une riche colonie, ce qui est cependant le seul but raisonnable et profitable que l'on doive se proposer.

On a négligé l'avertissement du vieux proverbe et embrassé chaque année un territoire de plus en plus vaste ; l'effectif de l'armée et par suite les dépenses ont suivi la marche et les développements de la conquête, et malgré ces dépenses escortées de quatre-vingt mille hommes, de quatre-vingt mille soldats français, les mailles du réseau sont encore assez peu

serrées pour ne pas assurer une sécurité permanente au colon qui voudrait cultiver hors de la portée du canon de la plupart de nos postes. Qu'arriverait-il du maintien de cet état de choses ? Qu'arriverait-il si une agression étrangère venait sur la terre d'Afrique offrir un appui, à charge de réciprocité, à des alliés contenus presque uniquement par la proximité et la crainte de nos armes ?

Employée d'après ce système, l'armée d'occupation, toute nombreuse qu'elle est, fût-elle doublée, donnerait à peine l'espoir d'un meilleur résultat ; car l'action de l'armée ne peut être en Algérie ce qu'elle serait dans un pays couvert d'une population serrée et sédentaire ; ici l'obtention d'une sécurité parfaite exigerait presque une garnison mobile suivant chaque tribu dans ses pérégrinations.

Certes il est permis de blâmer l'occupation précoce d'un trop vaste territoire avant d'avoir créé des centres entièrement soumis et forts, points d'appui pour s'étendre dans l'intérieur et résister à l'étranger. Si c'est une faute, il serait dangereux de chercher à la réparer par l'abandon de quelques points, fussent-ils par eux-mêmes d'une possession peu avantageuse ; le courage et l'esprit militaire des Romains suivirent la marche rétrograde du dieu Terme de l'empire ; je ne conseillerai donc pas une telle mesure, je craindrais son influence sur le moral de nos soldats et encore plus sur celui des populations arabes, qui, incapables d'apprécier nos motifs, ne manqueraient pas d'imputer à faiblesse une retraite devenue pour eux un signe du succès de leur résistance ; les hos-

tilités continueraient, ce qui ne serait pas arrivé si par une marche plus lente on avait laissé aux tribus de l'intérieur l'espoir de conserver leur indépendance politique ; elles seraient restées divisées entre elles ; mais attaquées toutes à la fois dans cette indépendance, elles ont dû se réunir et s'aguerrir ; l'ambition et le talent de quelques chefs ont trouvé dans une lutte prolongée des idées et des moyens d'élévation qui créeraient bientôt un pouvoir rival du nôtre si nous abandonnions une partie de nos conquêtes. Il faut donc conserver à l'occupation l'extension que nous lui avons donnée, et chercher dans les leçons d'une expérience de quinze ans comment nous pourrons la rendre plus puissante et moins onéreuse.

Cette expérience nous apprend deux choses qui doivent servir de base au bon emploi de l'armée en Afrique :

1° Dix à douze mille hommes, dans les cas rares où les Arabes déploient réellement de grandes forces, sont suffisants, en rase campagne, pour nous donner la supériorité, et la moitié de ce chiffre suffit pour assurer le succès de la majeure partie des expéditions ;

2° Cent hommes couverts par de légers retranchements peuvent défier longtemps les efforts d'une armée arabe.

Au lieu de se baser sur ces faits bien constatés, on enferme dans les villes des garnisons de mille à deux mille hommes, qui, vu leur faiblesse numérique, ne peuvent tenir la campagne avec avantage, sont plus que suffisantes pour la garde des villes dans lesquelles elles se trouvent en quelque sorte confinées et que

garderait et contiendrait tout aussi bien une garnison dix fois plus faible placée dans un fortin tenant lieu de citadelle.

Lorsqu'une expédition est projetée, le secret en est toujours trahi par la nécessité où l'on se trouve d'employer beaucoup de temps à réunir des troupes ainsi dispersées, ou ce qui est pire, de faire venir de France des régiments que l'on expose aux fatigues d'une campagne avant qu'ils soient acclimatés; puis l'on s'étonne de voir les hôpitaux s'encombrer au retour d'une colonne expéditionnaire qui après des fatigues et des dangers de toute espèce n'a pu obtenir de résultats décisifs, parce que l'ennemi étant prévenu pour la défense comme pour la fuite ne s'engage pour ainsi dire qu'autant qu'il le veut bien et trouve souvent le moyen de prolonger la durée d'une résistance qui aurait pu être domptée par une attaque plus imprévue.

Pour remédier aux vices de ce mode d'action, il faudrait donc réunir des brigades assez nombreuses pour agir avec force, assez bien préparées pour être à chaque instant disponibles.

Où doivent être placées ces brigades? L'expérience se charge encore de répondre 1° que, pour la facilité des approvisionnements, elles doivent être placées à peu de distance des côtes, ou que, si l'on voulait en établir dans l'intérieur, il ne faudrait s'arrêter à ce parti qu'avec la certitude de pouvoir les ravitailler facilement; 2° qu'elles ne doivent pas être écartées les unes des autres de plus de quatre-vingts lieues, parce que pour une expédition dirigée sur un point

éloigné de plus de quarante lieues le transport des vivres, l'augmentation des convois, retardent la marche, augmentent les dépenses par les pertes en matériel, en bêtes de somme qu'il est maintenant difficile de remplacer; d'ailleurs une marche plus longue donnerait aux tribus menacées le temps de connaître le but de l'expédition, de la rendre infructueuse souvent, onéreuse et fatigante toujours.

La distance de quatre-vingts lieues existant entre deux brigades permettrait, dans les cas exceptionnels, de réunir les forces de deux camps aux extrémités de leurs rayons d'action; laissant une réserve au point de réunion, elles en feraient une nouvelle base pour agir en dehors de leurs limites habituelles.

Six de ces brigades, en leur donnant un effectif disponible de six mille hommes, suffiraient pour tenir en échec presque toutes les tribus de la ci-devant régence et les empêcher de se réunir pour tenter de grands efforts.

Ces camps pourraient être placés à Oran, Mazaouna, Alger, Setif, Bone et Constantine. Abd el Kader menaçant sans cesse la province d'Oran, l'effectif des camps de cette division pourrait être augmenté, ou si cela était jugé nécessaire, un septième camp serait établi, soit à Tlemcen, soit à l'embouchure de la Tafna.

On devrait construire des tours à l'instar de celles élevées par les Espagnols dans la province d'Oran et de celles que l'on voit sur les côtes des îles de la Méditerranée, des blockhaus, des fortins; on ferait un choix parmi ces divers ouvrages défensifs, selon l'im-

portance des lieux à occuper; ils seraient placés près des villes musulmanes pour les contenir et les protéger; dans les lieux les plus propres à assurer les communications des grands camps, le passage des rivières, etc., sur les côtes, dans les endroits favorables aux débarquements, afin de s'opposer aux tentatives des navires contrebandiers et forcer les indigènes, par le besoin de nos denrées, à les prendre chez nous en se rapprochant de nos marchés et de nos centres d'action.

Des garnisons de cinq à cent cinquante hommes au plus seraient placées dans ces ouvrages, qui, même en les multipliant beaucoup, ne donneraient pas pour eux et les grands camps un effectif maximum de plus de cinquante mille hommes, qui suffiraient en temps de paix comme en temps de guerre pour assurer la soumission complète et la défense de l'Algérie, jusqu'au moment où la colonisation ayant fait assez de progrès, on pourrait diminuer cet effectif un peu fort dans la prévision d'une guerre européenne.

Les forts et tours de la côte devraient communiquer fréquemment avec leurs chefs-lieux militaires, au moyen d'une nombreuse flottille à voile et à vapeur, employée à renouveler leurs approvisionnements, portant des officiers de santé chargés de la visite des malades et présentant en outre ces avantages d'entraver le commerce de contrebande, de montrer fréquemment aux tribus du littoral le pavillon emblème de notre domination, et par la crainte des descentes de les empêcher de se joindre aux tribus hostiles de l'intérieur.

Une mesure non moins importante que les précédentes serait, comme on l'a fait en Vendée, d'ouvrir de nombreuses routes stratégiques, plaçant où cela serait nécessaire des ponts, des bacs, défendus par des fortins isolés.

Les crues subites des rivières algériennes changent en quelques heures un lit desséché en torrent; la répétition fréquente de ce fait peut présenter de graves inconvénients, soit en retardant une expédition, soit en séparant les troupes qui la composent. Je sais que l'on construit des ponts, mais on ne trouve pas toujours sur les lieux les matériaux nécessaires, et il est très-embarrassant de les emporter.

Je proposerai donc, pour accélérer le passage des rivières, l'emploi d'un nouveau bateau, très-léger et peu embarrassant. Il se composerait de deux barres de fer convenablement courbées qui, étant assemblées, détermineraient le bord supérieur, une troisième barre formant la quille, porterait d'autres courbes plus faibles. Dans l'intérieur de cette carcasse, que l'on pourrait zinguer pour garantir le fer de l'oxydation, on placerait une barque de cuir bien goudronnée. Toutes les parties de ce bateau se démontant, s'assemblant et se repliant avec facilité, ne feraient pas la charge d'un mulet, en même temps qu'elles occuperaient peu de place.

Les petits forts isolés, utiles en Algérie, ne le seraient pas moins pour nous assurer la libre navigation du Sénégal; ils seraient appuyés par des ba-

teaux armés, remontant et descendant souvent le cours de ce fleuve.

Jusqu'à présent les colonies n'ont fourni que des milices pour la défense du territoire, mais la différence de la couleur dans ceux qui les composent porte avec elle un levain nuisible de discorde et d'injustices. Le mode de circulation proposé pour les troupes (*chapitre* III) permettant d'incorporer les recrues sur les lieux, il serait bien que la conscription atteignît les colonies proportionnellement à leur population libre, tout en y instituant une garde nationale à l'instar de celle de France, mais maintenue sur un pied plus militaire. Ce serait effacer une différence de régime, et par conséquent faire un pas de plus pour identifier les colonies à la mère patrie.

La position de la rade de Saint-Pierre, près de l'île de Terre-Neuve, mérite qu'on lui donne une plus grande importance militaire, parce que ce point fortement occupé peut nous donner une grande influence sur les destinées futures du Canada, nous offrir dans ces mers, où nous avons dominé, un point d'appui puissant pour des croisières chargées d'inquiéter les pêcheurs des autres nations et de protéger les nôtres.

Je répéterai ici une observation de l'un de nos meilleurs hommes de mer : nos stations navales dont le but principal est d'assurer la sécurité de notre commerce sont trop souvent composées de petits bâtiments comparativement à ceux que les autres nations, et notamment la Grande-Bretagne, emploient

au même service ; cette infériorité ne les empêche pas d'être coûteuses en temps de paix, et en temps de guerre elles peuvent être enlevées avant d'avoir pu rendre le moindre service.

CHAPITRE V.

SOUMISSION DE L'ALGÉRIE PAR L'EMPLOI DE MESURES CONCILIATRICES.

Obstacles à la fusion des races européenne et sémitique. — Rétribution du clergé musulman. — Paquebots affectés aux pèlerins. — Collége et séminaire mahométans. — Hôpitaux et écoles arabes. — Ordre de respecter les usages du pays. — Nécessité d'élever des constructions durables.

La rareté des points de contact offerts par une religion, des mœurs, des usages entièrement différents des nôtres, empêchera longtemps encore chez les Arabes l'extinction du sentiment de leur nationalité; il importe donc beaucoup, pour la prompte pacification de l'Algérie, d'éviter, autant que cela se pourra concilier avec le maintien de nos droits de souveraineté, tout ce qui pourrait heurter de front les causes de cet esprit national et exalter l'hostilité des indigènes par des coups maladroits portés à leurs préjugés.

Parmi les obstacles qui s'opposent à la fusion immédiate des deux races, le plus grand, sans contredit reconnaît pour cause la différence de religion. Que les Arabes n'aient donc pas lieu de puiser, dans un esprit de prosélytisme intempestif de la part du clergé français, établi récemment en Algérie, des craintes pour la liberté de leur conscience, craintes qui peuvent devenir d'autant plus vives qu'ils n'ont

pas oublié le sort des Mores de Grenade ; qu'au contraire les ministres du culte musulman soient non-seulement protégés mais encore pensionnés, afin qu'intéressés au maintien du nouvel ordre de choses, ils prêchent à notre profit la croyance à la fatalité, qui, étant une conséquence des préceptes du Coran, fera accepter le fait de notre domination comme décreté par la Providence; afin qu'ils usent de leur influence pour éclairer leurs compatriotes, à qui il est important de démontrer que notre présence dans leur pays est propre à améliorer leur condition, à assurer la propriété et les droits des individus, bien loin de tendre à les réduire à une sorte de servitude. Les moyens suivants seraient puissants pour leur donner cette persuasion :

Établissons un service de paquebots, de Marseille passant par Alger, ou directement d'Alger à Alexandrie. Que les musulmans de la régence soient instruits qu'en payant ou fournissant leur nourriture, le passage gratuit sera donné aux pèlerins de la Mecque, au départ et au retour de ces paquebots, dont l'établissement serait d'ailleurs avantageux pour le commerce, non-seulement parce qu'ils transporteraient des marchandises, mais encore parce que du centre de la Mecque, le bruit de notre conduite se répandrait chez toutes les nations mahométanes, ce qui ne pourrait que faciliter nos rapports commerciaux avec elles. De plus Abd el Kader tire une partie de son influence de sa qualité de pèlerin; or il est reconnu qu'une chose qui devient commune perd beaucoup de son prix. Nous minerions donc son pouvoir en

multipliant le nombre des pèlerins, et ce ne serait point de l'argent perdu que de les transporter même entièrement à nos frais.

Fondons un séminaire musulman à Alger, qui, fournissant aux besoins du culte dans tout le pays, donne aux ministres mahométans une instruction convenable et un même esprit par une rédaction et une observation bien entendues des règlements de ce séminaire, placé sous la surveillance de l'autorité française. Les professeurs seraient Français quand on ne trouverait pas de musulmans suffisamment instruits. La conscience des parents et des élèves serait tranquille, même avec un professeur chrétien, si l'on avait soin d'admettre dans la classe un iman, chargé d'empêcher l'enseignement de ce qui serait contraire à la loi de Mahomet. Cette institution, qui pourrait aussi recevoir des laïques, acquerrait peut-être bientôt une renommée égale à celle des anciennes universités des Mores d'Espagne. Les mahométans étrangers y enverraient leurs enfants; des relations plus cordiales avec nous, nées de la diffusion des lumières, s'implanteraient ainsi dans les États barbaresques, qui, cessant de mériter ce nom, verraient tomber les barrières qui les isolent des autres peuples du bassin de la Méditerranée. Des bourses accordées aux enfants des chefs qui nous auraient bien servis, et, au sortir du collége, des emplois, récompenseraient les parents, engageraient à imiter leur conduite, et montreraient aux Arabes notre intention de les traiter sur le pied d'une parfaite égalité.

Dans les pays soumis à l'empire du Coran, un

grand nombre d'hôpitaux, d'écoles, de caravansérails, ont été fondés par de riches et dévots croyants, dans le but de mériter les récompenses célestes que cet évangile mahométan promet à ceux qui pratiquent la charité. Il est résulté de cette pieuse intention des fondateurs qu'un respect religieux s'attache à leurs œuvres et à ceux qui imitent leur conduite; loin donc de détruire ce que nous trouvons établi en ce genre, nous devrions imiter ces bienfaisants fondateurs, et les Arabes, traités séparément dans nos hôpitaux, s'attacheraient à nous par un lien de plus, la reconnaissance.

Le nombre des officiers de santé employés en Afrique devrait être assez augmenté pour que l'on pût en placer dans la plus grande partie des petits forts isolés dont j'ai parlé (*chapitre* III); alors nos soldats ne manqueraient jamais de secours prompts, et notre influence sur les tribus voisines s'accroîtrait en raison du zèle que messieurs les chirurgiens militaires mettraient à traiter les malades indigènes, qui s'habitueraient bientôt à venir chercher le secours de leur science et des médicaments déposés dans les petits forts. Il est inutile de dire qu'un juste avancement devrait les stimuler et les récompenser du zèle apporté dans l'accomplissement de leur mission philanthropique et civilisatrice.

Ajoutons à ce qui précède, la promulgation d'ordres sévères à tout Européen, civil ou militaire, de respecter les usages et les pratiques religieuses des Arabes, qui pourraient être profondément blessés par les écarts de notre esprit national un peu trop

enclin à la moquerie. Ces ordres ont été donnés, il est vrai, mais exécutés mollement, car ils sont loin d'être toujours observés à l'égard des indigènes ralliés à notre drapeau, et on les enfreint encore plus souvent à l'égard des tribus ennemies, ce qui ne peut produire autre chose qu'une augmentation dans leur répugnance à se soumettre à des hommes qu'ils traitent d'infidèles.

Malgré l'emploi de toutes ces mesures, propres à rapprocher de nous les populations indigènes, il ne faut pas compter par trop sur leur salutaire influence, tant que l'établissement de nombreux colons, l'élévation de constructions plus durables que des camps entourés de misérables fortifications en terre, ne leur auront pas démontré notre ferme résolution de persister dans notre volonté d'occuper le pays. Jusque-là beaucoup de fidèles mahométans ne verront dans notre séjour qu'une punition de Dieu, un fléau passager à l'expulsion duquel doivent tendre tous leurs vœux et leur efforts.

CHAPITRE VI.

DES HOMMES DE COULEUR.

Danger du maintien de l'état de choses actuel. — Vices des systèmes suivis pour obtenir l'extinction de la traite et de l'esclavage, et moyens d'y remédier. — Travailleurs indiens. — Ville de Touron. — Infériorité intellectuelle des nègres. — Assimilation des droits de la race noire à ceux de la race blanche.

Il est urgent d'aviser aux moyens propres à éviter le dépérissement de la prospérité de nos colonies tropicales et le renouvellement des scènes de Saint-Domingue; la différence de la couleur y a tranché fortement les conditions des habitants (*note* IV,) et les a séparés en castes ennemies, par l'établissement de préjugés, de priviléges abusifs, attentatoires à la dignité de l'homme, et qui, du domaine des faits, ont aux yeux des créoles passé dans celui du droit.

Les colonies portugaises, les pays mahométans, où l'aristocratie de la couleur est moins exclusive, souvent nulle, ont été rarement troublés par des rivalités de races, et nous indiquent le moyen de faire avorter le germe des sanglants résultats promis par le maintien de l'état présent des choses : supprimons le privilége de la couleur, la honte de l'esclavage, les préjugés alimentés par l'orgueil s'affaibliront avec le temps; le colon, forcé par le soin de ses intérêts de recourir à l'obligeance d'un fonctionnaire noir ou

mulâtre, apportera de la contrainte dans ses premiers rapports avec lui, puis une fréquentation plus intime, des besoins réciproques, les rapprocheront, et le préjugé faisant exception pour un homme de couleur sera bientôt sans force contre la race de ceux parmi lesquels il était d'abord relégué.

D'un commun accord, les nations européennes, prenant en main la défense des droits de l'humanité, ont proclamé des ordres sévères contre la traite, et des hommes distingués, négrophiles de tous les pays, ont exposé dans de nombreux ouvrages les moyens d'amener l'émancipation complète des noirs et l'extinction de l'abominable trafic dont ils sont l'objet; mais a-t-on indiqué et mis en pratique les mesures les plus efficaces? j'en doute.

Des croisières sont entretenues à grands frais, et le prix du *bois d'ébène* croissant avec les difficultés de l'importation, l'appât du gain tente la cupidité des négriers; les dangers de ce trafic, voilés par un peu d'or, disparaissent à leurs yeux. Aussi n'aperçoit-on pas de diminution sensible dans le nombre des navires occupés de la traite. A quoi bon alors supporter les dépenses nécessitées par l'entretien des croisières, les embarras et les vexations que le droit de visite fait peser sur le commerce maritime, sans parler des *casus belli* et des difficultés qui chaque jour partant de cette source de maux viennent troubler les relations des gouvernements européens?

Les esclaves de certaines colonies ont été émancipés brusquement, et, n'étant pas préparés à jouir

de la liberté, l'emploi de leurs bras, de leurs forces, s'est trouvé en partie enlevé à la production; car profitant des facilités que leur offrait le bon marché de certaines substances alimentaires, du peu de travail que leur acquisition nécessitait, ils sont devenus de véritables *lazzaroni* livrés à la paresse ou à l'ivrognerie, et le travail libre ne donnant que le nécessaire, la quantité des produits du sol a dû diminuer.

Il faudrait rendre l'emploi des croisières inutiles; et rien ne sera plus facile, quand, de bonne foi et sans arrière-pensée politique, les diverses puissances voudront l'abolition de la traite et de l'esclavage, mal moral que l'on a traité jusqu'ici à la manière d'un médecin qui voudrait guérir un mal extérieur sans attaquer préalablement à l'intérieur la cause première de ce mal.

C'est par la traite que l'esclavage se recrute et se perpétue, c'est donc à la traite que doivent être portés les coups les plus vigoureux; or la mesure suivante peut la rendre sans but dès le lendemain de son exécution; que des contrôles tenus par l'autorité renferment les noms des maîtres et les renseignements nécessaires sur le nombre, les noms, l'âge de leurs esclaves; que l'on tienne la main à ce que toutes les mutations soient exactement consignées sur ces contrôles; enfin, que des amendes et des peines sévères frappent les colons qui, en achetant de nouveaux esclaves aux négriers, chercheraient à éluder la loi, que des inspecteurs choisis surtout parmi les hommes de couleur, feraient observer ri-

goureusement en faisant de fréquentes tournées dans les plantations.

Voilà pour la traite ; quant à l'émancipation, elle ne saurait être générale et simultanée sans attenter à ce qui, par le fait, compose une partie des propriétés du créole et la source la plus féconde de sa fortune. Cette sorte de confiscation au profit de la liberté n'étant pas amenée de loin serait éminemment préjudiciable aux intérêts généraux de la colonie et ruinerait une foule de colons; mais on peut limiter la propriété du maître à la jouissance du travail des individus actuellement esclaves.

J'applaudis aux dispositions législatives arrêtées récemment, qui placent le nègre dans une condition analogue à l'ancien servage, mais en lui reconnaissant le droit de posséder des biens d'une nature quelconque et le droit de se racheter, même contre la volonté de son maître, en payant une somme déterminée d'après sa valeur appréciée par un arbitrage légal.

Les enfants de parents esclaves devraient être libres à une époque fixée de manière que par leur travail ils eussent acquitté les frais de leur éducation (*note* v.); car je voudrais que leur maître fût tenu de les envoyer à des écoles établies pour eux partout où cela serait possible.

Les esclaves que les colons possèdent étant en grande partie du sexe masculin, les propriétaires paraissent craindre que, par l'exécution stricte des lois répressives de la traite, il n'arrive bientôt un moment où l'on souffrira du manque de travailleurs

libres capables de résister au climat ; ils font de ces craintes une de leurs principales objections contre l'abolition de la traite, mais elles peuvent être facilement calmées. Déjà les colons de l'île Bourbon ont réussi à engager des travailleurs indiens qui ont parfaitement remplacé les nègres ; il est vrai que les Anglais, jaloux du succès de cette tentative, se sont efforcés d'y mettre obstacle, et qu'ils ont réussi à diminuer l'émigration des cultivateurs de l'Inde anglaise. Mais qu'avons-nous besoin des habitants de l'Indoustan : n'avons-nous pas toujours été accueillis par les Siamois ? l'empire d'Annam ne nous est-il pas ouvert ? En 1787, le souverain de ce pays nous a cédé la ville commerçante de Touron ou Hansan, nous n'en avons pas encore pris possession ; faisons donc de sa superbe baie le rendez-vous des navires qui iront y engager des cultivateurs pour nos colonies ; qu'elle devienne dans l'Inde le noyau d'une puissance rivale de la puissance anglaise, qui, par les craintes qu'elle inspire aux souverains encore indépendants, les jettera dans nos bras. Nous sommes sûrs d'être les bienvenus dans l'Annam, où la mémoire du vertueux évêque d'Adran est restée en vénération, où les forteresses qui s'élèvent de toutes parts sont construites sous la direction d'ingénieurs français.

Je ne partage pas l'avis de plusieurs négrophiles qui ont formé leur opinion sur l'intelligence des nègres d'après des exceptions. Pour ne citer qu'une preuve de l'infériorité intellectuelle de la race noire comparée à la race blanche, n'est-il pas connu de

tous que le plus sot paysan européen se débarrasse de son patois après un séjour de peu de durée dans les villes? Or, je le demande aux voyageurs et aux créoles de toutes les nations, la presque totalité des nègres a-t-elle jamais pu s'élever jusqu'à parler la langue de ses maîtres sans la rendre méconnaissable, même en tenant compte de certaines lettres que quelques peuplades africaines prononcent difficilement?

Je sais qu'on peut dire avec quelque fondement que la position sociale des nègres dans les colonies ne leur faisant pas une nécessité de la connaissance d'un grand nombre de mots, ils s'en tiennent à ceux qui suffisent à l'expression d'un petit nombre de rapports et d'idées. Je sais que si leurs rapports sociaux augmentaient, il est probable que leurs idées et la connaissance des mots pour les exprimer suivraient la même marche progressive; je sais aussi que leur ignorance et leurs vices ne sont pas des effets essentiels de leur organisation physique et morale, mais doivent souvent être attribués à l'influence d'une servitude héréditaire, qui peut mettre au même niveau qu'eux les races blanches elles-mêmes. Néanmoins, je tirerai une nouvelle preuve de leur infériorité en général, de ce fait, que partout où la race blanche s'introduit, les races de couleur s'effacent et disparaissent peu à peu.

Il serait difficile de ne pas reconnaître ici l'œuvre de ce pouvoir qui, jusqu'à présent, a régi notre globe. Aux temps les plus reculés, nous le voyons produire successivement des poissons, des animaux gigantesques, et enfin l'homme, toujours substituant

à un anneau détruit, un anneau plus faible mais plus intelligent. Les mêmes changements s'opèrent lentement sous nos yeux. Les défrichements feront bientôt disparaître l'éléphant, dernier représentant des géants antédiluviens : déjà la Providence a signé l'arrêt de sa race en l'empêchant de se reproduire dans l'état de domesticité, comme elle a décrété l'anéantissement, presque incompréhensible par sa rapidité, des peuplades cuivrées qui couvraient le sol anglo-américain. La race noire représentant l'homme à l'état de brute déjà intelligente, devra, et cela est commencé, par des croisements ou de toute autre manière, disparaître pour faire place à la race européenne.

Favoriser l'absorption de la couleur noire par la blanche n'est donc faire autre chose que se conformer aux vues de la Providence qui donne au blanc plus de désirs pour la possession d'une négresse, qu'elle n'en inspire à une blanche pour une union contraire; pour réussir à opérer une fusion, il faut imiter la lenteur assurée de sa marche et nous assimiler peu à peu les hommes de couleur en leur donnant les moyens d'étendre leur intelligence, d'acquérir dans la société des positions qui, les mettant avec nous sur le pied de l'égalité, favoriseront les alliances et saperont les préjugés.

Commençons donc par éclairer les hommes de couleur; quand ce premier pas sera fait, rendons-leur une stricte justice; que le gouvernement prenne l'initiative en déclarant la guerre aux préjugés par leur admission aux emplois qu'ils seront capables de

remplir; car si l'humanité réclame leur émancipation, le bon sens indique qu'une fois instruits ils doivent partager nos droits, si nous ne voulons que, révoltés par l'injustice, ils nous arrachent la possession de nos colonies.

Quant aux nègres, émancipés ou non, qui ne justifieraient pas d'un degré d'instruction déterminé, je pense qu'il y aurait injustice à leur appliquer la loi commune, et que, dans la plupart des cas, ils devraient être regardés comme mineurs.

Aucune partie de l'administration des départements coloniaux ne souffrirait de la part faite aux hommes de couleur. Les colons ne prennent-ils pas de préférence un noir intelligent pour remplir l'emploi de commandeur des autres esclaves? Ce commandeur ne se fait-il pas mieux obéir qu'un Européen, et la masse de la population coloniale à gouverner n'est-elle pas noire?

CHAPITRE VII.

DE LA MARINE.

Utilité et besoins de la marine. — Nouveau mode de recrutement. — Utilité de la flottille. — Chantiers et ports coloniaux.

Il est impossible de parler des colonies sans dire quelques mots de la marine; ce sont choses tellement liées que l'on peut affirmer que si l'une vient à tomber, l'autre demeurera peu de temps sans partager son sort, ainsi qu'il arrive à ces êtres doubles, monstres dans l'ordre naturel, chez lesquels la mort de l'un des individus entraîne inévitablement celle de l'autre.

La colonisation de l'Algérie aura pour suite obligée l'agrandissement de nos relations commerciales, par conséquent elle contribuera à peupler les cadres de l'inscription maritime, et ils en ont réellement besoin.

Depuis quelques années la marine a obtenu en France une popularité plus grande qu'à aucune autre époque; les regards de tous se sont tournés vers l'avenir de cette arme protectrice du commerce extérieur, et des hommes de talent venant en aide à la préoccupation générale nous ont fait connaître avec douleur que si notre matériel naval, détruit par la guerre, pouvait être assez facilement renouvelé, il n'en était pas de même d'un personnel exercé, qu'une

lutte peu prolongée anéantirait. En effet, les cadres de l'inscription maritime n'offrent que de faibles ressources en hommes, qui, pour la plupart, n'ayant jamais servi à bord des bâtiments de l'État, sont loin de pouvoir rendre les services que l'on attendait d'eux, et qui motivèrent la création de cette institution, qui peut devenir très-utile si on lui donne un meilleur personnel par les moyens indiqués plus bas.

Peut-être serait-il facile de faire disparaître en grande partie cette pénurie d'hommes de mer qui afflige tous ceux qui s'inquiètent de l'avenir de notre commerce et de notre marine. Il suffirait d'introduire quelques changements dans le mode de recrutement, en ce qui regarde cette arme spéciale.

Les recrues que l'on embarque se composent, en grand nombre, d'hommes pris dans les départements de l'intérieur, et l'on sait avec quel chagrin pour les parents et avec quelle répugnance de la part des jeunes gens. Qu'arrive-t-il de là? aussitôt après l'expiration de leur temps de service, c'est avec joie qu'ils tournent le dos à la côte, reprennent, et la route de leur pays, et le genre d'occupation dont ils avaient été forcément détournés. D'ailleurs ces hommes trop âgés ne peuvent prendre facilement l'habitude de la mer, de la sévère discipline navale et des nombreux exercices dont la pratique longtemps répétée forme seule un bon matelot. Voyons donc ce qu'il est possible de faire pour remédier à ces inconvénients.

Si les villes et villages situés sur les côtes fournissaient leur contingent en recrues dont l'âge ne dé-

passât pas quatorze ans, il serait, je le crois, permis de compter sur de bons marins. Ces jeunes gens, réunis dans les principaux ports militaires, y seraient instruits et exercés dans des écoles et des gymnases, ayant cette destination spéciale de leur enseigner les principes de tout ce qu'un marin a besoin de connaître pour parcourir utilement et sûrement sa laborieuse carrière.

Après un an de séjour dans ces casernes-écoles, les jeunes gens qui auraient montré peu d'aptitude dans le cours de leurs études théoriques seraient embarqués en qualité de mousses; les autres continueraient leurs études jusqu'à la fin de leur seizième année; à cette époque seulement on les embarquerait comme les premiers, ou concurremment avec les candidats ordinaires, ils passeraient les examens nécessaires pour l'admission à l'école navale militaire de Brest, but en vue duquel auraient été dirigées leurs études antérieures, qui, pour leurs camarades moins heureux, devraient être continuées après l'embarquement par les soins de MM. les officiers, professeurs obligés de ces sortes d'écoles régimentaires.

A l'expiration de leur temps de service, qui pourrait être fixée à l'âge de vingt-quatre ou de vingt-cinq ans, un bon nombre de sous-officiers auraient assez profité des cours suivis à bord et à terre pour donner des officiers capables à la marine marchande, s'ils préféraient cette carrière à l'avancement dans la marine militaire.

Tous les congédiés se retireraient dans les villes du littoral, d'où ils auraient été tirés, et n'ayant pas

appris d'autres professions, la plupart d'entre eux continueraient à exercer celle de marin, qu'ils n'auraient pas tous embrassée de leur propre mouvement; enfin ils augmenteraient de bons matelots le personnel de l'inscription maritime, car toutes leurs relations de famille les forçant à rester sur les côtes, ils ne pourraient jamais perdre entièrement l'habitude et le goût de la mer.

On peut trouver un obstacle à l'exécution de ce projet dans la jeunesse des recrues; mais je ne pense pas que les parents eux-mêmes fassent beaucoup d'objections, s'ils trouvent des garanties suffisantes dans la sollicitude du gouvernement pour leurs enfants, auxquels serait donnée gratuitement une instruction supérieure à celle que beaucoup d'entre eux eussent eu les moyens d'acquérir. D'ailleurs le mode de remplacement que j'indiquerai (*chapitre* XI) peut s'appliquer à la marine aussi bien qu'à l'armée de terre.

On peut dire aussi que l'entretien de ces enfants et de ces casernes-écoles ajouterait encore aux dépenses de l'État. Je crois que cela n'y ajouterait que peu de chose, ce ne serait qu'une augmentation dans le nombre des mousses déjà employés, et l'on pourrait réduire beaucoup la solde des matelots, parce qu'on ne serait plus obligé de les disputer au commerce; d'ailleurs il est facile de comprendre que ce mode de recrutement ne donnerait que de bons marins, et cela a bien son prix.

J'ai dit (*chapitre* IV) les avantages qui résulteraient

de l'entretien d'une nombreuse flottille sur les côtes algériennes; ils ne se borneraient pas à ceux que j'ai détaillés. La belle flottille de la Suède lui est très-utile comme école navale pratique; envisagé sous ce rapport, l'emploi de la nôtre nous serait au moins aussi avantageux. La navigation, souvent difficile sur les côtes d'Afrique, contribuerait puissamment à former nos jeunes officiers; la responsabilité du commandement en chef leur apprendrait l'importance des petites choses, et la présomption naturelle à la jeunesse les inciterait d'autant moins par la suite à exécuter négligemment les ordres de leurs supérieurs, que trop souvent ils sont portés à regarder comme minutieux.

Les Anglais vont encore ici me servir de modèles, car c'est presque toujours chez eux qu'il faut chercher la mise à profit des leçons d'une longue expérience, lorsqu'il s'agit de marine et de colonies. Depuis longtemps la Grande-Bretagne possède des ports militaires et des chantiers de construction dans ses établissements lointains; pourquoi n'en avons-nous pas? pourquoi hésite-t-on à faire d'Alger un bon et vaste port, et prend-on le parti de dépenser beaucoup pour faire quelque chose de mesquin?

Une expérience de longue date a fait reconnaître combien peu les bois de nos forêts résistent à la mer, et c'est là une des causes principales qui rendent la création et l'entretien de la marine si dispendieux. Mais si ce fait est constaté, un autre ne l'est pas moins qui peut servir de remède au premier. Il est

de notoriété que les bois de construction des contrées intertropicales ont à la mer une durée double des nôtres, et que cette durée décroît à mesure que l'on s'avance vers le nord; cela étant, les gigantesques forêts de la Guyane, que pourrait enrichir encore la naturalisation du bois de Tek des îles de la Sonde, alimenteraient avec facilité et économie un grand établissement maritime fondé sur ses côtes dans le but d'approvisionner nos chantiers, et de créer, en faveur de notre marine, un point d'appui et un arsenal où elle puisse réparer ses pertes et ses avaries.

CHAPITRE VIII.

DU GOUVERNEMENT DES COLONIES.

Marche dangereuse suivie par les gouvernements à l'égard des colonies. — Influence des noms. — Administration civile et militaire de l'Algérie. — Administration de la justice. — Perception de l'impôt. — Contingent indigène.

Dans leurs commencements les colonies sont gouvernées autrement que la métropole; cela est bien, il faut des lisières pour guider les enfants; mais les enfants ont grandi, et les gouvernements ayant continué à se servir des lisières, elles ont été changées en entraves; des codes exceptionnels ont été mis en vigueur dans toutes les colonies de même que dans les diverses provinces d'un même empire, et, quand vint l'heure de la lutte, on s'est émerveillé de la faiblesse des liens qui juxtaposaient seulement les parties d'un tout formé d'éléments disparates. Ayant oublié que l'amour du bien-être était sous toutes les latitudes le mobile des actions humaines, le pouvoir a maintenu des règlements vexatoires et de belles colonies se sont violemment séparées du pays qui les avait fondées. L'exemple passé est toujours perdu; aussi peu d'abus ont été réformés, et les leçons sévères déjà données se répéteront encore, et si l'on n'y prend garde, plus croîtra la prospérité d'une colonie, plus sera proche le jour de l'émancipation.

Il semble, en examinant la conduite des divers

gouvernements, qu'ils regardent les sujets nés dans les colonies comme une race distincte de celle qui habite la métropole, qu'ils pensent pouvoir la pétrir et la pressurer à leur gré, jusqu'à ce que sa puissance s'étant accrue, on ait à craindre une lutte, et cette crainte amène des concessions tardives, qui ne font que différer une séparation existant déjà dans les cœurs et dont le germe est dans l'irritation causée par les vexations premières.

Ces préjugés des gouvernements se sont à la longue répandus dans la masse de la nation, et nous voyons même, dans les pays qui jouissent d'un gouvernement constitutionnel, les députés n'apporter qu'une médiocre attention dans les débats qui touchent aux intérêts de colonies, qui n'ont pas de mandataires permanents, et dont par ce fait l'administration demeure presque entièrement livrée à l'arbitraire du régime des ordonnances. De là vient que non-seulement l'émigrant, mais encore le créole se croient expatriés; que le colon attend avec impatience le moment où sa fortune lui permettra d'aller dans la mère patrie jouir de la plénitude de ses droits; chaque année il annonce son départ comme prochain, et quand son désir se réalise, il dissipe dans la capitale des richesses qui auraient puissamment contribué à développer la prospérité de son pays natal s'il eût pu le regarder comme une fraction de la commune patrie; mais on ne lui accordait que le nom de colonie!

C'est ici que l'on peut voir l'influence que les noms

exercent sur les choses ; changez les dénominations de colonie de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Guyane, du Sénégal, et remplacez-les par celles de département des Antilles, de la Mana, du Sénégal, et bien des préjugés tomberont par cette seule ressemblance d'organisation administrative avec la métropole, avec cette métropole où les écoliers apprennent avec soin la géographie de leur pays, et ne regardent ce qui a trait aux colonies que comme des notions sur des pays lointains, étrangers, dont les noms éveillent leur curiosité et fort peu leur intérêt, parce que les géographes décrivent ces contrées çà et là dans chacune des parties du monde où elles se trouvent disséminées, au lieu de former un groupe compacte de tout ce qui existe à l'ombre du pavillon français ; mais quand ces départements transatlantiques auront été confondus avec les autres dans une même liste alphabétique, la perte de l'un d'eux produira un vide qui fera éprouver à tout Français la même peine et le même désir de le recouvrer, que si, par exemple, Lyon et le département du Rhône passaient sous la domination sarde ; de cette même source viennent les regrets qu'inspire la lecture du nom de l'un des départements que nous avons perdus, et c'est ce vif désir de reprendre ce qui a été une partie de la patrie qui tôt ou tard nous rendra la rive gauche du Rhin.

Si un simple changement de nom peut ajouter tant de force aux liens qui attachent la France à ses colonies, combien plus encore ces liens en acquerraient-ils, si les colonies voyaient siéger à la Chambre des

députés nommés par elles pour y défendre et leurs intérêts particuliers et ceux du pays en général ; si leurs obligations, leurs impôts, leurs charges de toute espèce étaient les mêmes que pour la France continentale ; quand je dis les mêmes, je n'entends pas que ces charges soient entièrement semblables, mais que dans leur ensemble elles ne pèsent pas plus fortement sur les colons que sur les autres Français. Ce serait l'affaire des économistes d'éclairer les discussions des Chambres sur ces points ; car tel impôt ou droit de douane facilement acquitté par les habitants d'une province devient, par une foule de causes, une charge pesante pour la population d'une autre contrée.

Il est naturel, d'après ce qui précède, que je désapprouve fortement l'emploi du nom d'Algérie pour désigner les possessions françaises en Afrique. Ce nom leur donne en quelque sorte une existence à part, porte avec lui l'idée de la possibilité d'une séparation ; en un mot, cette dénomination distinctive renferme le germe d'une nationalité nouvelle, quand nous avons déjà assez à faire pour détruire l'ancienne.

Jusqu'à présent, sauf un essai qui a duré un an à peine, et qui d'ailleurs était trop prématuré, l'autorité militaire a gouverné l'Algérie, et depuis longtemps déjà ce gouvernement aurait dû cesser de lui être confié exclusivement au moins dans une partie du territoire. Ne peut-on craindre chez nous ce qui arrive à la compagnie anglaise des Indes orientales,

dont les chefs militaires, dans des vues ambitieuses, maintiennent l'Indoustan dans un état de guerre perpétuelle ?

Enfin, la discipline et l'absolutisme peut-être nécessaires dans les relations des membres d'une armée entre eux, déteignent sur le caractère des chefs, et sont diamétralement opposés à l'esprit de conciliation qui doit animer les administrateurs d'un pays récemment conquis. Ces administrateurs ne peuvent donc être militaires, mais on doit laisser à leur disposition des forces capables de faire respecter leur autorité, après qu'ils auront épuisé entièrement tous les moyens de conciliation compatibles avec l'honneur national.

Il me semblerait convenable que l'Algérie, aujourd'hui composée des trois provinces d'Oran, d'Alger et de Constantine, fût partagée en trois départements pénétrant au sud jusqu'au désert. Ils pourraient porter les noms suivants : département de *la Tafna*, limité par l'empire de Maroc et le Chellif; département de l'*Harach*, entre le Chellif et l'Adjeddy ; enfin département de la *Seibouse* borné latéralement par l'Adjeddy et la régence de Tunis. Chacune de ces trois divisions territoriales est assez vaste pour contenir dix arrondissements, devant eux-mêmes former des départements nouveaux dès que l'accroissement de la population pourra motiver cette mesure.

Le préfet de chaque département devrait y rester longtemps; en France tout est organisé, les mutations dans le personnel des administrations sont peu préjudiciables, mais ici tout est à créer; il faut donc

faire tout d'abord un assez bon choix pour que l'on puisse laisser les mêmes administrateurs aux mêmes administrés, afin que connaissant par un long séjour les besoins de chaque localité, les agents de l'autorité souveraine puissent lui indiquer les moyens d'y pourvoir.

Les trois départements algériens devraient former les 22e, 23e et 24e divisions militaires. Ces nouvelles divisions seraient commandées par un lieutenant général, assisté de deux maréchaux de camp, et relevant directement du ministre de la guerre, comme les préfets relèveraient du ministre de l'intérieur et non de celui des colonies. Chaque division aurait son intendant militaire et le nombre de sous-intendants nécessaires pour la bonne administration des établissements militaires et des troupes.

L'administration de la justice doit être établie sur le même pied qu'en France, mais sa juridiction ne doit s'étendre directement que sur la population européenne et sur les affaires mixtes qui concerneront à la fois un colon et un Arabe; encore dans ce cas devrait-on garantir à ce dernier l'impartialité du tribunal en faisant coopérer ses compatriotes au jugement de sa cause.

Quant aux affaires contentieuses et criminelles dans lesquelles ne figureraient que des Arabes, le barreau français ne pourrait intervenir que par des avis officieux, destinés à donner aux juges indigènes des renseignements sur les faits venus à sa connaissance. Le jugement serait déféré à des cadis cantonaux,

nommés à vie, par le libre choix des habitants, qui éliraient aussi chaque année les membres d'un jury chargé de juger et de connaître de toutes les affaires sous la présidence du cadi, clerc ou laïque; celui-ci continuerait comme par le passé à faire appliquer la loi du prophète et à y suppléer par ses propres lumières lorsque le texte du Coran serait muet.

Il pourrait, dans des cas déterminés, être interjeté appel des jugements des cadis par-devant une sorte de cour royale indigène, qui, siégeant à Alger, se compléterait en admettant dans son sein les cadis ordinaires les plus instruits. Les membres de cette cour auraient des appointements; par le contact de notre civilisation et étant placés sous l'influence immédiate et habile de l'autorité judiciaire française, ils contribueraient puissamment à substituer les principes de notre code à ceux du code arabe.

Cette institution, garantie des droits civils des musulmans, et le collége arabe dont j'ai parlé (*chapitre* v), seraient les filières de plus en plus étroites par lesquelles passeraient peu à peu les préjugés et les différences qui s'opposent à une fusion immédiate des deux peuples. Cette fusion est nécessaire pour assurer la force et l'union du pays, mais elle ne peut être que l'œuvre du temps et d'efforts soutenus pour adoucir, sans brusquerie, les nuances trop tranchées des divers éléments qui composent la population actuelle de l'Algérie.

Sous le gouvernement des deys, le monopole du commerce de plusieurs denrées, les impôts en nature,

les douanes, faisaient entrer dans les coffres de l'État des valeurs plus fortes que celles que nous retirons aujourd'hui de l'Algérie. Peu de tribus nous paient volontairement l'impôt; mais lorsque par un meilleur emploi de nos forces on aura complété la soumission du pays, la rentrée des impôts ne se fera plus aussi longtemps attendre. Ce n'est pas que je demande que le tribut payé par les Bedouins nomades soit très-productif; jusqu'à ce qu'à notre exemple et forcés par la marche de la civilisation, leur position se soit améliorée par le développement de leur industrie, qui est possible, parce que les Arabes sont en général assez intelligents et avides de fortune; jusque-là, dis-je, il importe peu que l'impôt soit élevé; mais si faible qu'on l'établisse, il faut qu'il soit perçu, car son acquittement est le régulateur du degré de soumission des tribus et l'indice le plus certain de leur fidélité.

Pour opérer la levée de l'impôt et du contingent militaire dont je parlerai plus bas, il importe de ne pas faire agir directement l'autorité française, mais de confier ces soins, soit à un chef influent, soit à l'iman ou au marabout le plus vénéré dans chaque canton. Une remise assez forte pour stimuler leur zèle devrait être allouée à ces percepteurs indigènes; les chefs la toucheraient pour eux-mêmes. Quant aux marabouts, quelques-uns répugneraient probablement à devenir les collecteurs d'un peuple infidèle; on publierait dans ce cas que les remises touchées par eux en échange de leurs peines sont destinées à être employées à leur gré en œuvres pieuses et cha-

ritables; de cette manière les préjugés ou l'hypocrisie étant à couvert, ou ils accepteraient l'emploi qui leur serait offert, ou ils refuseraient, et dans ce cas ils auraient à craindre les reproches de leurs compatriotes nécessiteux qui ne pourraient leur savoir gré d'un refus qui les priverait de l'aumône de ces remises.

Les tribus soumises devraient, selon leur force, être obligées de fournir un certain nombre de jeunes gens, qui, incorporés dans les corps formant les garnisons du littoral, sur le point de rentrer en France, non-seulement nous tiendraient lieu d'otages, mais encore, par un séjour prolongé parmi nous, s'imprégneraient de nos mœurs, et se feraient des forces de notre pays une idée qui les engagerait à éloigner de leurs compatriotes toute velléité de résistance.

Quoi qu'il en soit du système exposé ci-dessus ou de l'un de ceux prônés jusqu'à présent, je crois qu'une expérience suffisante doit être acquise, et qu'il est plus que temps d'établir d'une manière stable la position et les obligations réciproques des colons et des indigènes. Les essais tentés continuellement depuis 1830, sans qu'on ait donné à aucun le temps de produire quelque chose, n'ont pas peu contribué à arrêter l'émigration des hommes industrieux et entreprenants qui durent reculer à la vue d'un état de choses qui, n'ayant de permanent que l'instabilité, promettait à leurs efforts au moins autant de revers que de succès. Adoptons donc, après

mûr examen, un système quelconque, et si mauvais qu'il paraisse plus tard, que l'on s'y tienne, car il y aura toujours un peu de succès pour récompenser un peu de persévérance; mais pour Dieu! qu'on en finisse avec l'emploi des demi-mesures, qui ont presque toujours pour résultat de garder les vices d'un ancien système pour faire le pendant de ceux du nouveau.

CHAPITRE IX.

DE L'ARMÉE EMPLOYÉE AUX TRAVAUX D'UTILITÉ PUBLIQUE ET A HATER LA COLONISATION.

Emploi des troupes à l'exécution des travaux d'utilité publique. — Causes de la répugnance de l'armée pour ces travaux. — Moyens de la combattre. — Création de deux milices coloniales. — Dispositions des grands camps et des villages bâtis par l'armée. — Bien-être pour le soldat résultant de la culture. — Comment sont défendus les nouveaux villages. — Avantages retirés par le gouvernement de leur vente et de leur emploi comme casernes. — Haras et élève de bestiaux. — Garnisons pouvant être traitées sur le pied de paix. — Construction des routes. — Les compagnies de pionniers en Guyane.

Le titre de ce chapitre annonce que je voudrais voir l'armée occupée aux travaux de toute nature, ayant pour but d'accélérer le développement de la prospérité publique.

Plusieurs écrivains qui ont traité de cet important sujet pensent que le militaire français se livrerait avec répugnance à des occupations aussi étrangères en apparence à celles qui constituent sa spécialité, et qui cependant l'endurciraient et le prépareraient à supporter les fatigues de la guerre en même temps qu'elles étoufferaient le germe des vices engendrés par l'oisiveté des garnisons. Ces écrivains ne peuvent néanmoins fermer les yeux sur les bons résultats obtenus par le concours de l'armée dans certains pays. La Suède, par exemple, contrée peu riche, lui doit

une grande partie de ses routes et de ses canaux. Le principal obstacle vient donc de la répugnance du soldat français à s'occuper d'autre chose que d'exercices purement militaires.

J'ai pu voir par moi-même de quelle nature était cette répugnance, et ce que j'en ai vu m'engage à affirmer que loin d'être aussi difficile à vaincre qu'on le dit, elle tomberait facilement, permettant à notre pays de trouver dans l'armée un levier de prospérité puissant et économique.

Lors du simulacre de siége de Metz en 1844, les premières fois que les soldats de l'infanterie furent obligés de travailler à la fouille des tranchées (travail qui ressemble assez à l'excavation d'un canal), ils ne cessaient de témoigner par force plaintes, jurons et quolibets soldatesques, du peu de plaisir que leur causait ce genre de travail. Cependant j'ai eu occasion de remarquer que le nombre des plaignants diminuait progressivement et que certains corps tels que les chasseurs d'Orléans et un régiment d'infanterie légère dont le numéro m'échappe, fournissaient à la fin du siége des travailleurs pour le moins aussi zélés que nos sapeurs eux-mêmes.

Ces remarques que je fis alors m'engagèrent à rechercher quelles étaient les causes des plaintes et de leur diminution; je crois qu'au nombre de celles qui donnent au soldat une sorte d'aversion pour tout travail manuel, on peut compter celles-ci :

1° La répugnance de MM. les officiers d'infanterie eux-mêmes à se mettre à la disposition d'ingénieurs civils ou militaires; de là les propos fâcheux

qu'ils se permettent trop souvent sur les travaux auxquels on les emploie; leurs paroles imprudentes agissent fortement sur le soldat qui les répète et les commente, respectant d'autant plus sur ce point l'autorité d'un jugement porté par son officier que ce fait fournit une excuse à sa paresse.

2° Le soldat d'infanterie employé à des travaux plus longs et plus pénibles que l'exercice auquel il est habitué, a besoin de réparer une plus grande déperdition de forces, et sa solde déjà si modique devient insuffisante.

3° Nos fantassins n'ont pas un habillement approprié au travail qui est accidentellement exigé d'eux; leurs vêtements se trouvent usés avant le terme fixé par les règlements, et jusqu'au moment de leur réforme ou de leur remplacement, des reproches déraisonnables, des punitions injustes, incitent le soldat à prendre en haine le travail, cause première de l'usure et de la malpropreté de l'uniforme, qui lui attire ces mauvais traitements.

Je crois qu'on peut porter remède à ces inconvénients :

1° En invitant fortement MM. les officiers et sous-officiers à s'abstenir de toute marque d'improbation, au moins en présence de leurs subordonnés, au sujet des travaux auxquels ils sont employés, et en récompensant par de l'avancement et des gratifications le zèle et l'intelligence qu'ils montreraient dans le cours de ces travaux et dans l'exercice de l'influence morale de leurs paroles sur le soldat, tendant à lui faire supporter ses fatigues, non-seulement

sans dégoût, mais encore avec l'orgueil légitime chez tout homme qui travaille utilement pour son pays.

2° En donnant au soldat une haute paie une fois fixée, ou déterminée par la nature de son travail de chaque jour. Au moyen de cette haute paie il pourrait suppléer à l'insuffisance des ordinaires, ou se procurer la jouissance de quelques plaisirs, juste compensation de ses sueurs, qui, dans tous les cas, devraient être bien moins rémunérées que celles des ouvriers civils, le soldat n'ayant que peu ou point de charges à supporter comparativement à ceux-ci; d'ailleurs il serait à craindre, en mettant à sa disposition de l'argent au delà de ce qui est nécessaire à la satisfaction de ses vrais besoins, de ne faire autre chose que de multiplier le nombre des victimes de l'ivrognerie et des maladies syphilitiques.

3° En laissant aux soldats, ainsi qu'on le pratique dans les régiments du génie, certains effets d'habillement dont la durée réglementaire est expirée, et qui ne rentrent que plus tard dans les magasins du corps, après avoir contribué à ménager beaucoup les effets neufs; en leur fournissant divers vêtements de toile, portés au débit de la masse individuelle, qui, malgré ce surcroît de dépense, ne serait pas moins facile à compléter par des retenues partielles de la haute paie du travail.

Enfin, lorsqu'un but utile pourra être clairement montré au soldat, il répugnera moins à prendre part aux travaux qui doivent être exécutés pour l'atteindre. J'ai chaque jour entendu dire aux sapeurs, incapables pour la plupart de comprendre l'utilité de

l'école pratique des travaux du génie, et c'était leur réponse invariable quand je les engageais à travailler avec plus de vigueur : « Ce n'est pas que nous soyons paresseux, si nous faisons peu de chose ; mais comment voulez-vous, sergent, qu'on ait du cœur à faire ce qu'on nous fera défaire en automne ? »

Oui, le soldat travaillera et même avec plaisir, si, à ce qui précède, on ajoute encore ce puissant véhicule. J'ai vu souvent des sapeurs, artistes improvisés, prendre plaisir à décorer les travaux exécutés par leur compagnie, et celle-ci ne tirait pas peu de vanité de voir son numéro inscrit sur un ouvrage bien fini. Que toutes les constructions dues à l'armée portent donc des inscriptions durables, rendant justice aux corps qui y auront travaillé, et dont le zèle se sera déployé en raison de l'amour-propre naturel au soldat français, amour-propre bien justifié d'ailleurs par la bonté de notre armée.

On pourra donc, quand on le voudra, employer les troupes à tous les travaux d'utilité publique et de colonisation ; j'entends par ces derniers ceux qui auraient pour but de hâter et de favoriser l'établissement d'une population agricole en Algérie.

J'ai exposé précédemment les avantages procurés par la distribution de la majeure partie des troupes dans six grands camps. La possibilité d'une défaite, éprouvée dans une expédition par un corps nombreux sorti de l'un de ces camps, fait désirer que ces bases d'opération renferment plus de ressources en tout genre que celles que l'on pourrait tirer de

la faible réserve laissée au départ de la colonne expéditionnaire; c'est donc sous la protection de ces camps permanents que doivent être fondés des établissements agricoles, dont les habitants seront partagés en deux milices, l'une sédentaire et seulement défensive; l'autre mobile, et participant dans les cas urgents aux opérations offensives des troupes régulières, tant contre les ennemis de l'intérieur que contre ceux que la mer peut apporter un jour.

Les troupes de chaque brigade ne formeraient pas un camp unique, afin de couvrir beaucoup de terrain; d'être en même temps assez rapprochées pour que leur réunion pût être facilement effectuée et que l'éloignement ne nuisît point à la défense commune; les bataillons camperaient à environ quatre kilomètres de distance l'un de l'autre, dans l'emplacement le plus favorable à la construction d'un village, que chacun d'eux serait chargé d'élever.

Les matériaux de toute nature seraient fournis par le gouvernement, délivrés et employés sous la surveillance des gardes du génie et de l'administration du campement. Chaque bataillon emploierait aux constructions les hommes qui y seraient propres par leurs connaissances pratiques dans diverses professions, acquises avant leur entrée au service; les autres seraient chargés de la culture des terres voisines des nouveaux villages.

Les produits de la culture, en nature et en argent, étant versés aux ordinaires et dans le cas d'un excédant des fonds fixés pour ceux-ci, payés aux soldats, le bien-être qui en résulterait pour l'armée

serait une prime d'encouragement pour l'accomplissement des nouveaux devoirs qui lui auraient été imposés, et aurait de plus l'avantage de ne rien coûter à l'État, qui faisant seulement l'avance des instruments aratoires, laisserait leur remplacement et leur entretien à la charge des corps; ceux-ci prélèveraient le paiement de ces dépenses sur les fonds provenant de la vente des produits du sol.

Les terres étant d'autant mieux cultivées qu'elles sont moins éloignées de la demeure de ceux qui les fécondent de leurs sueurs, les villages devraient être très-rapprochés et composés seulement d'un petit nombre de maisons (*note* VI).

Après la construction d'une ceinture de ces hameaux autour du point de départ, les bataillons y seraient casernés et en construiraient une autre plus avancée de deux ou trois kilomètres. Lorsque la troisième ceinture serait commencée, la première, dont les terres et les maisons auraient été entretenues en bon état par des détachements, serait vendue à l'enchère, pour le compte du gouvernement, aux émigrants européens; ces colons auraient ainsi la certitude d'être protégés par les troupes qui les entoureraient; des petits détachements de celles-ci seraient laissés dans les hameaux les plus rapprochés de ceux habités exclusivement par l'armée; ils occuperaient un petit ouvrage capable de protéger au moins un village et renfermant un moulin à vent ou autre, un four banal, enfin les commodités d'un usage général qui n'auraient pu sans trop de dépenses être rassemblées dans chaque habitation. Ce blokhaus ou fortin se-

rait compris dans l'enceinte du village, formée simplement d'une large haie d'agave (*note* VII). Les cultivateurs, dans les premiers temps de leur établissement, trouveraient aussi des aides peu coûteux parmi les soldats de ces petites garnisons, suffisantes pour que le colon n'eût rien à redouter des entreprises de maraudeurs passés par les intervalles des bataillons.

Par ce système, non-seulement la colonisation ferait de rapides progrès, parce qu'elle trouverait dans son emploi la sécurité indispensable à son développement, mais encore l'État éviterait les dépenses occasionnées par la construction des casernes, des baraques et l'entretien du matériel de campement. Or la pacification du pays rendra inutiles une partie de ces dépenses avant peu d'années; le soldat serait bien logé, bien nourri, bien payé; par la vente continue des maisons et des terrains défrichés, les faibles avances du trésor lui rentreraient au bout de peu de temps, peut-être bien en lui rapportant un intérêt usuraire, car les terres défrichées et vendues ne coûteraient rien; les maisons peuvent être construites avec des matériaux pris sur les lieux; les bois seuls devraient être tirés de la Corse. Dans beaucoup de localités la nature des terres et la chaleur du climat permettraient d'employer aux constructions des briques simplement séchées au soleil, faciles à confectionner promptement et économiquement.

L'Algérie ne peut qu'avec la plus grande peine suffire à la remonte de la cavalerie qui y est em-

ployée; les chevaux et les mulets de France qui y sont conduits durent si peu qu'il est indispensable de s'y occuper de la multiplication de la race chevaline. Afin d'obtenir et des chevaux de remonte et des chevaux de trait, chaque village militaire devrait se servir, pour la culture, de chevaux formant un dépôt composé d'étalons indigènes et de juments venues de France, parce que les Arabes de tous pays ne se défont qu'avec les plus grandes difficultés de celles qu'ils possèdent. Ces haras fourniraient donc à l'armée des chevaux de selle et aux colons des chevaux de labour; des bêtes à cornes, et des moutons mérinos, espèces que nos soldats agriculteurs seraient aussi chargés de multiplier et de répandre.

De ces facilités données aux agriculteurs européens découlent encore deux avantages: le mélange des deux races, dont les conséquences choqueraient aujourd'hui les Arabes, est évité; plus d'une garnison, entourée bientôt d'une population amie, pourrait être traitée sur le même pied que si elle se trouvait en France, et l'État économiserait la différence de la solde de paix à la solde de guerre.

Il serait juste que les garnisons confinées dans les petits forts, renouvelées aussi fréquemment que possible, prissent part aux bénéfices retirés de la culture par les troupes des grands camps; à cet effet on ne devrait disséminer ainsi que des fractions de corps et même de compagnie, alors un égal bien-être serait le partage de toute l'armée d'occupation.

C'est peu de bâtir des villages, si l'on ne donne en même temps à leurs habitants les facilités nécessaires pour opérer facilement le transport et la vente de leurs récoltes; il faut donc construire simultanément des routes et des chemins vicinaux qui relient les hameaux entre eux et avec la ville, point de départ de ce réseau de communications, dont l'entretien demeurerait à la charge des communes.

Nous avons employé les troupes ordinaires à bâtir, à cultiver, et indiqué quels devaient être les avantages rémunérateurs de leurs travaux. La construction des routes, travail plus ingrat, ne saurait donc encore retomber sur elles; on pourrait en charger les bataillons d'Afrique, dont les membres, n'étant envoyés en Algérie que par punition, méritent moins de ménagement et devraient se contenter d'une légère haute paie; les parties de ces travaux les plus pénibles à exécuter seraient le partage des mauvais sujets qui composent les compagnies de discipline. Comme la punition résultant de l'envoi d'un militaire dans un de ces corps ne suffit pas toujours pour vaincre un caractère indisciplinable, on les envoie en dernier ressort dans les compagnies de pionniers; mais pour que de cette dernière incorporation il résulte une aggravation de peine, il ne faut pas que les pionniers restent en Afrique pour y être employés aux mêmes travaux que les fusiliers de discipline. Les parties basses de la Guyane réclament des canaux d'assainissement; c'est à les creuser que les pionniers devraient être occupés, et peut-être la crainte salutaire, inspirée par les suites de ce travail

malsain, retiendrait ceux qui seraient tentés d'imiter leur inconduite, car il n'est pas rare de voir les individus appelés *pratiques* dans les régiments rire de l'*habit gris*, du danger bravé dans un duel et dans une bataille, et n'envisager qu'avec effroi la mort à l'hôpital et les incisions futures du scalpel des étudiants.

CHAPITRE X.

ÉLÉMENTS DE LA COLONISATION ALGÉRIENNE.

Classes de colons dont il faut empêcher ou favoriser l'émigration. — — Colons voulant s'établir hors de l'enceinte des grands camps. — Les enfants des militaires et des instituteurs établis dans des fermes modèles. — Les terres suffiront-elles longtemps à l'émigration ?

C'est surtout dans la création d'une population européenne en Algérie que nous avons vu jusqu'à présent échouer nos efforts, et cela n'a rien d'étonnant si l'on réfléchit au peu de sécurité qu'auraient pu trouver les capitalistes et les cultivateurs dans l'exploitation d'un sol dont la possession nous était contestée au dedans par les indigènes, au dehors par les puissances étrangères, jalouses de la prospérité future de cette belle colonie; et comme si ce n'était assez de ces entraves, il fallait encore y ajouter les changements continuels apportés dans l'administration et les systèmes de conquête et de colonisation tour à tour mis en vigueur.

Aujourd'hui une grande partie des difficultés sont surmontées; on accorde le passage et on procure de l'ouvrage sous certaines conditions aux émigrants pauvres ; ce mode de colonisation me paraît insuffisant et même désavantageux.

A toutes les époques depuis notre conquête, on a trouvé des travailleurs sans fortune disposés à passer

en Algérie, mais cette classe de colons ne peut servir de base à une colonisation durable et prospère : le sort de ces individus, de même que celui des petits commerçants qui se sont établis en grand nombre dans les villes et les camps, sera presque toujours subordonné à celui de l'armée aux dépens de laquelle ils vivent.

Les colons qu'il faut à l'Algérie, ce sont des cultivateurs, possédant déjà quelques capitaux, et désirant acquérir par leur travail une plus grande aisance; mais ces cultivateurs ne voudront émigrer que lorsqu'ils verront clairement des garanties suffisantes contre les chances de la guerre et la perte de leur petite fortune. Ces garanties leur sont amplement fournies par l'organisation des grands camps, telle qu'elle est exposée dans le chapitre précédent. Ils trouveront dans les constructions faites par nos soldats les bâtiments strictement nécessaires à une exploitation rurale de moyenne étendue, et ils ne paieront pas trop cher ce qui dans leurs mains deviendra l'élément de leur fortune particulière et de la richesse publique, si l'on tient la main à ce que l'agiotage ne prenne point de part à la vente des immeubles par l'État, en défendant à un seul individu de se rendre acquéreur de deux de ces immeubles.

Si les cultivateurs ne trouvent pas d'hommes de peine, de garçons de ferme en Algérie, il ne faut pas s'en inquiéter et s'empresser pour cela d'accorder le passage à des gens dont la moralité n'est pas toujours suffisamment garantie; chaque colon trouvera facilement dans son pays natal les travailleurs dont il

aura besoin; il connaîtra nécessairement les hommes qui mériteront sa confiance, et c'est à ceux-ci que sur sa demande on peut sans crainte accorder des facilités pour le voyage.

Malgré les avantages offerts aux colons par la vente en détail des villages abandonnés successivement par l'armée, avantages suffisants pour attirer en peu de temps une population nombreuse et déjà assez aisée pour pouvoir supporter quelques pertes sans tomber à la charge du gouvernement, il se présentera sans doute d'autres émigrants, spéculateurs plus aventureux et voulant tout créer par eux-mêmes; il faudra également les accueillir, mais il importe de ne pas leur permettre de former des établissements dans des lieux qu'il ne serait pas possible de protéger en tout temps avec efficacité, car le bruit du moindre malheur, bien qu'il fût seulement la punition d'une cupidité imprudente, aurait un retentissement nuisible, et il faudrait longtemps peut-être pour remédier aux effets d'une panique qui arrêterait infailliblement l'émigration, en la présentant entourée de dangers grossis par l'éloignement.

La colonisation pourrait encore par les soins du gouvernement être employée à servir la cause de l'humanité et à récompenser de leurs travaux des hommes qui ont usé leur vie à servir obscurément leur patrie.

Un grand nombre d'enfants sont à la suite des régiments, auxquels ils occasionnent seulement de l'embarras et des dépenses sans aucune utilité pour

l'État et au grand détriment de leur propre moralité. On cherche vainement à les isoler du soldat; les points de contact sont trop nombreux ; et quel est le résultat de cette fréquentation ? Le soldat, poussé par un sentiment de vanité infâme, mais dont j'ai plus d'une fois été témoin, se fait dans ses conversations avec l'enfant de troupe plus mauvais qu'il ne l'est réellement, et l'enfant, ne pouvant aussitôt l'égaler par sa taille, s'efforce de le surpasser moralement par une dépravation et des vices précoces, contre l'invasion desquels rien ne le préserve, car si ses parents sont encore au service, c'est souvent près d'eux qu'il trouvera l'exemple des déréglements que l'oisiveté engendre partout.

A dix-huit ans, si l'enfant de troupe n'a pas la taille voulue pour contracter un engagement volontaire, il devient libre de faire ce qu'il voudra et ce qu'il pourra avec la belle éducation de la caserne, base de sa fortune future, c'est là tout ce que les règlements lui accordent. S'il a la taille, on en fait un militaire, peut-être brave et instruit ; mais presque toujours, moralement parlant, ce n'est qu'un homme désillusionné ou gangrené jusqu'au cœur par la vue ou l'habitude des vices dont il ira colporter l'exemple de ville en ville.

Tels sont les résultats de cette institution, bienfaisante seulement par l'intention; elle allége les charges du soldat marié, nourrit le corps de ses enfants, mais étouffe leurs bons instincts moraux. Encore le bienfait n'est-il pas entier sous le rapport matériel : les filles n'y ont aucune part; en revanche,

elles peuvent comme leurs frères puiser sans entraves à la source commune de corruption : je n'en ai point vu, et peut-être n'en existe-t-il pas, qui ne soient la proie de la séduction, souvent même avant d'avoir atteint l'âge de puberté. C'est tout simple, entendais-je dire à la chute de chaque victime : l'homme est fait pour chercher, que leurs parents les défendent ou qu'elles résistent !

Cette esquisse du sort des enfants de troupe est loin d'être exagérée, car j'omets des détails qui soulèveraient le cœur du lecteur de dégoût et d'indignation ; je la crois donc suffisante pour motiver le désir d'améliorer leur position, et l'Algérie en présente les moyens.

Les colons civils se porteront sans doute de préférence dans les villages qui, bâtis à proximité des côtes, offriront de plus faciles débouchés pour les produits de leur industrie ; que l'on réserve donc aux enfants de l'armée les villages bâtis par les camps de l'intérieur, par exemple par ceux des environs de Sétif et de Constantine ; là un certain nombre de villages seront transformés en vastes fermes modèles, sources fécondes de colons qui iront peupler les villages voisins à mesure qu'ils seront évacués par l'armée.

Il est une classe d'hommes très-utiles et cependant bien maigrement récompensés de leurs travaux, je veux parler de la plupart des instituteurs de campagne, qui, sans biens territoriaux que d'ailleurs leur emploi spécial les empêcherait d'exploiter avec fruit, sont préposés à l'instruction des fils des cultivateurs

au milieu desquels ils vivent et qui presque toujours regardent avec envie leur faible salaire, souvent insuffisant pour l'entretien de leur famille (*note* VIII). Je voudrais que les enfants de ces hommes voués à la tâche insipide d'éclairer leurs compatriotes partageassent les avantages accordés aux enfants des défenseurs du pays.

A ce projet on peut opposer les deux objections suivantes :

Les parents, militaires ou instituteurs, consentiront-ils à se séparer de leurs enfants ?

Je répondrai oui ; parce que des hommes honorables sortis de nos fermes modèles françaises, de nos écoles des arts et métiers, seraient chargés de tous les détails d'administration, de surveillance et d'instruction ; parce que des veuves de militaires ou d'instituteurs à qui une pension insuffisante assure à peine du pain seraient soigneusement choisies et préposées aux mêmes fonctions dans les villages habités par les filles ; parce que parmi ces administrateurs des deux sexes il y aurait des personnes de toutes les communions offrant aux parents des garanties morales et religieuses ; parce que les enfants de chaque sexe, se livrant à des travaux analogues à ceux qui doivent les occuper dans la société, habiteraient des villages séparés ; les jours de repos seulement ceux des villages voisins se réuniraient pour partager les mêmes jeux sous une surveillance vigilante. Dans ces réunions se formeraient des liaisons qui plus tard auraient le mariage pour dénoûment.

La publication de ces garanties et de règlements

convenables pour ces maisons d'éducation théorique et pratique serait suffisante pour démontrer aux parents qu'ils seraient dignement remplacés et que le bien-être de leurs enfants serait mieux assuré que s'ils restaient à leur charge.

Je suis d'autant plus porté à croire au succès près des parents que des officiers des gardes du génie, etc., poussés par les besoins de leur famille auxquels ne peuvent subvenir leur retraite et même leur solde, sollicitent comme une faveur l'admission de leurs enfants dans les régiments, et quelle faveur que celle-là!

L'État peut-il se charger de tous les frais d'éducation, et de plus donner aux enfants devenus hommes, des immeubles créés et mis en valeur à ses frais?

Je répondrai encore oui, parce que non-seulement l'État ne débourserait que des avances qui lui rentreraient bientôt, mais encore parce qu'il retirerait annuellement près de trois millions d'une mesure qui se rattache à ce projet et que j'exposerai dans le chapitre suivant; parce que l'exploitation serait plus que suffisante pour couvrir les frais d'entretien des enfants, qu'ainsi il ne s'agit plus que d'indemniser l'État pour la cession des maisons et des terres occupées d'abord par l'armée. Or les parents militaires, à l'époque où leurs enfants seraient assez âgés pour songer à s'établir, auraient en leur possession (*chapitre* XI) une somme suffisante pour acheter une maison, dans laquelle ils passeraient leur vieillesse, dépensant leur pension de retraite près des enfants dont ils auraient assuré le bien-être; parce que de faibles retenues faites sur le traitement des institu-

teurs contribueraient à remplir la caisse destinée aux frais d'établissement des enfants qui n'auraient pas d'autres ressources.

Tous les jeunes gens admis ne seraient pas préparés à devenir uniquement des cultivateurs ; ceux qui n'auraient pas d'espérances pécuniaires apprendraient un état, pourraient être établis à moins de frais, et jusqu'au moment de leur départ les produits de leur travail seraient vendus, avec profit pour la caisse des fermes modèles. En retour, celles-ci feraient les frais d'une maison bien plus petite que celle qui est nécessaire à un agriculteur, et les jeunes gens sortis de cette pépinière de bons ouvriers seraient répartis dans les villages de la côte comme dans ceux de l'intérieur.

La réunion des divers éléments de population dont il est parlé dans ce chapitre suffira en peu d'années à la mise en rapport des vastes terrains faisant actuellement partie du domaine immédiat de l'État. Cependant leur épuisement sera loin d'arrêter la marche de l'émigration ; pour calmer toute crainte à cet égard il suffit de considérer comment les peuplades américaines ont cédé et cèdent encore leur territoire envahi par le flux de la population anglo-américaine. Les tribus arabes possèdent plus de terres qu'elles n'en pourraient cultiver, fussent-elles dix fois plus nombreuses ; il ne sera pas nécessaire de se les approprier par des confiscations iniques et dangereuses : notre fréquentation donnera aux indigènes des besoins qu'ils ne connaissent pas encore, et la

satisfaction de ces besoins, à laquelle leur propre industrie ne pourra suffire de longtemps, nécessitera la vente à bas prix d'un partie de leurs terres. Quand après de longues années cette ressource cessera, elle ne sera que peu regrettée, parce que d'autres colonies seront commencées et que trente préfets administreront trente départements français au delà de la Méditerranée.

CHAPITRE XI.

DU REMPLACEMENT MILITAIRE.

Inconvénients du remplacement tel qu'il s'opère actuellement. — Ordonnance qui les fait disparaître. — Bénéfice qui en résulte pour l'État. — Les remplaçants et leurs enfants deviennent des colons aisés.

La faculté de se faire remplacer à l'armée ayant été une fois admise et consacrée par un long usage qui l'a fait passer dans nos mœurs avec la conscription, je ne viens point ici conseiller de l'abolir, bien qu'à mon avis il serait mieux que tout citoyen fût appelé à prendre sa part dans la défense du pays. Je désire seulement que cette faculté s'exerce avec des restrictions telles que les corps n'aient plus à craindre de recevoir des remplaçants, écume de la population, qui, à la longue, feraient par leur conduite déverser sur l'armée entière le mépris qu'ils méritent seuls, non par le fait qu'ils ont remplacé, mais parce que leurs vices ont été les causes premières de cet acte, et réciproquement, car il arrive chaque jour qu'un militaire bon sujet se perd dès qu'il a remplacé.

Déjà quelques mesures ont été prises; on n'admet plus le premier venu pour remplaçant; mais ce n'est point assez, il faudrait opérer une réforme complète:

1° Pour que la dénomination de remplaçant ne fût

plus dans les corps une injure et une source de querelles quelquefois sanglantes ;

2° Pour réaliser quelques économies sur l'énorme budget de l'armée ;

3° Pour assurer un meilleur avenir aux militaires vieillis sous le harnais et dont il importe que les régiments ne soient pas trop dégarnis ;

4° Pour donner à la prospérité agricole des colonies le secours d'un levier de plus ;

5° Pour offrir aux parents des garanties qu'ils ne trouvent pas toujours dans leurs transactions avec les marchands d'hommes, dont la moralité est souvent au-dessous de celle de leurs confrères les négriers.

Ces cinq résultats deviennent faciles à obtenir par l'adoption du nouveau mode de remplacement dont je donne ci-dessous l'esquisse sous la forme d'une ordonnance.

ARTICLE PREMIER.

A dater du nul ne sera admis à remplacer un militaire ou un jeune soldat, s'il n'est en activité de service.

ART. II.

Les remplacements s'effectueront par l'intermédiaire d'un sous-intendant militaire, qui dans chaque division ajoutera les soins de ce service à ses autres fonctions.

ART. III.

MM. les chefs de corps adresseront tous les six

mois à ce sous-intendant un état du dixième de leur effectif par rang d'ancienneté ; sur cet état seront portés les noms des sous-officiers et soldats que, sur leur demande, le conseil d'administration du corps trouvera susceptibles d'être réadmis à l'effectif en qualité de remplaçants ; on indiquera en regard de chaque nom la durée exacte du temps de service au premier jour du semestre, et à la fin de l'état la moyenne du temps de service de tous les hommes inscrits.

ART. IV.

Afin de faciliter les réclamations, l'état sera copié au registre d'ordres du régiment avant d'être envoyé au sous-intendant.

ART. V.

Les chefs de corps auront la faculté de maintenir provisoirement sous les drapeaux les militaires qui, après l'expiration de leur temps de service, désireront attendre l'occasion de remplacer.

ART. VI.

Afin que les corps stationnés hors de France puissent jouir des mêmes avantages que les autres, ils adresseront leurs états d'ancienneté au ministre de la guerre ; celui-ci les répartira dans les divisions qui renfermeront le moins de troupes.

ART. VII.

Sur la demande des individus militaires et autres,

le sous-intendant chargé de ce service désignera par rang d'ancienneté et de grade, sur les états fournis par les corps, le militaire admis à remplacer, et notifiera cet acte aux conseils d'administration, avec tous les détails qui doivent figurer à la matricule.

ART. VIII.

Le sous-intendant ne prendra pas arbitrairement sur les états les hommes admis à remplacer; ils seront désignés de manière à égaliser les moyennes d'ancienneté fournies par les listes des corps stationnés dans la division. Pour éviter toute faveur, ces moyennes seront portées mensuellement à la connaissance de chaque conseil d'administration.

ART. IX.

Le prix du remplacement est fixé à raison de 200 francs par année. On n'admettra pas, pour établir le chiffre de la somme à payer par le remplacé, de fraction plus petite qu'un semestre, lequel sera compté comme temps à servir, quand même il serait presque écoulé.

ART. X.

Le remplacé devra payer un droit de 100 francs pour un remplacement de sept ans, et un droit proportionnel s'il lui reste moins de temps à servir.

ART. XI.

Le sous-intendant est chargé de rédiger, sans

recevoir pour cela de rétribution, l'acte et les pièces nécessaires pour légaliser le remplacement.

ART. XII.

Les sommes payées par les remplacés seront immédiatement versées au trésor par les soins de MM. les sous-intendants militaires.

ART. XIII.

Les intérêts des sommes versées seront payés par trimestre, à raison de 3 p. 100, entre les mains des conseils d'administration, à partir du premier jour du semestre qui aura suivi le remplacement.

ART. XIV.

Afin d'éviter le mauvais emploi de sommes qui pourraient être perçues avec le décompte de la masse individuelle, les militaires recevront mensuellement du capitaine trésorier les intérêts de leurs remplacements, ainsi que cela se pratique pour le paiement des chevrons.

ART. XV.

L'intérêt tiré des remplacements étant supérieur à la haute paie d'ancienneté, excepté dans les corps spéciaux, cette haute paie ne s'accordera plus à l'avenir, mais elle sera maintenue pour les militaires qui en jouissent actuellement.

ART. XVI.

Les militaires retraités continueront à percevoir

sur le même pied les intérêts de leurs remplacements, ils se joindront également à la pension des veuves.

ART. XVII.

Après la mort des propriétaires, ou leur sortie du service, s'ils n'ont pas droit à la retraite, les capitaux seront remboursés à eux ou à leurs héritiers, sauf une retenue de 10 p. 100.

ART. XVIII.

S'il ne se trouve pas d'héritiers, le capital sera versé à la caisse destinée à l'établissement des enfants de troupe et d'instituteurs en Algérie.

Pour se convaincre des avantages positifs qu'on peut retirer de ce mode de remplacement, il suffit de jeter un coup d'œil sur les chiffres ci-dessous.

Le paiement de la haute paie d'ancienneté étant supprimé, il en résulterait une économie annuelle s'élevant au moins à. 400 000f 00c

C'est bien peu de dix mille remplaçants par année, le droit de 100 francs perçu sur chaque remplacement s'élèverait donc au moins à. . 1 000 000 00

Le prix des remplacements resterait au moins vingt-cinq ans déposé au trésor, qui arriverait à conserver une somme d'au moins 250 000 000 fr.; en employant cette somme au rachat des rentes 4 $\frac{1}{2}$

1 400 000f 00c

Report.	1 400 000f 00c
p. 100, on aurait, par la différence des taux 3 p. 100 et 4 ½ p. 100, une économie annuelle de.	3 750 000 00
Enfin la retenue de 10 p. 100 sur la vingt-cinquième partie des capitaux qui pourraient être remboursés annuellement donne encore. .	1 000 000 00
Total du bénéfice annuel. . . .	6 150 000f 00c

J'ai mis une telle modération dans mes évaluations qu'il est probable que ce chiffre de 6 150 000 francs serait dépassé de beaucoup.

J'avais donc raison de dire que l'établissement des enfants d'instituteurs pouvait être effectué sans augmenter les dépenses de l'État, car en consacrant à cet objet la moitié seulement de la somme ci-dessus, trois mille enfants pourraient être convenablement logés en Algérie.

Les militaires pouvant à la rigueur remplacer quatre fois avant d'avoir droit à leur retraite, auraient donc la possibilité de réaliser 5 600 fr., somme bien suffisante pour établir leurs enfants au sortir des fermes modèles. Les capitaux provenant des remplacements ne pourraient être remboursés pour un autre usage.

Jusqu'à ce que ce mode de remplacement pût leur être utile au moyen de leurs parents, les enfants de troupe partageraient avec ceux des instituteurs les secours pris sur les économies réalisées par l'État.

CHAPITRE XII.

ÉLÉMENTS DE POPULATION POUR LES COLONIES INTERTROPICALES.

Nécessité de créer une population coloniale. — Enfants naturels. — Enfants des condamnés. — Enfants condamnés. — Filles publiques. — Séparation des diverses classes de colons. — Moyens d'éviter les effets de l'insalubrité du climat de quelques colonies. — Écoles pour les enfants noirs. — Arabes en Guyane. — Mendiants.

Il sera toujours facile de trouver des colons pour l'Algérie, mais il n'en sera certainement pas de même pour les autres colonies ; l'influence délétère que leur climat exerce sur la santé des Européens, bien qu'elle ait été exagérée à l'égard de quelques-unes d'entre elles, est, avec l'éloignement, l'épouvantail qui arrête l'émigration, sauf pour un petit nombre d'esprits aventureux et pour les personnes qu'un grand intérêt appelle dans ces contrées.

Cependant la possession de quelques-unes de nos colonies intertropicales est regardée avec raison comme onéreuse sous plus d'un rapport, malgré les avantages qu'elle peut offrir. Il faut donc faire cesser cet état de choses qui subsistera tant qu'une population de travailleurs nombreux et libres ne mettra pas au jour les richesses que recèle le sol si fertile de leurs belles savanes.

Mais où prendre cette population? dans la mise à exécution de mesures analogues à celles dont j'ai proposé l'emploi en Algérie. Tâchons de concilier

l'intérêt du pays et celui de ses habitants ; il est encore possible ici de distribuer de grands et nombreux bienfaits, et à si peu de frais qu'Harpagon lui-même se montrerait à ce prix philanthrope chaleureux.

Jusqu'à présent on a présenté comme un obstacle à l'émigration dans les climats chauds, ce fait, qu'un Européen ne peut y faire que le tiers de l'ouvrage qu'on donnerait pour tâche à un nègre ; qu'importe, si le colon s'occupant pour son propre compte vit et vit bien de ce tiers de travail! Examinons donc quelles sont les classes qui par la prospérité de nos colonies nous paieraient du bien-être qu'elles auraient trouvé dans l'émigration.

Les enfants naturels forment une classe nombreuse. Une partie d'entre eux, délaissés par leurs parents, deviennent une charge pour le pays, qui ne peut et ne doit point les rendre responsables de la débauche qui leur a donné naissance; les dépenses nécessitées par leur entretien, bien que fort minimes pour un individu, ne laissent pas que d'être considérables, vu le grand nombre de ces enfants élevés par la charité publique. Quel est leur avenir? on leur donne une instruction à peine ébauchée, un métier quelquefois, souvent un livret qui leur permet d'être domestiques; sans doute c'est beaucoup, mais à peine ont-ils atteint l'âge de raison qu'on est forcé de les renvoyer de la maison où ils ont été élevés. Alors délaissés par tous, repoussés par les préjugés, entièrement privés de guides et de bons conseils,

l'inexpérience et la violence des sensations du jeune âge en conduisent une grande partie à n'avoir d'autre avenir que l'hospitalité du bagne et des bouges édifiés pour la prostitution, entretenus par la débauche.

Le sol seul constitue la patrie ; entouré d'objets aimés l'homme regrette les sites sur lesquels son enfance a reposé ses regards et dont ses éclats de rire si francs alors ont animé la solitude. Je ne veux pas faire naître ces regrets touchants qui causent souvent la mort d'un conscrit transporté seulement d'une partie de la France dans une autre, en demandant l'envoi aux colonies des enfants trouvés déjà âgés, à moins qu'ils ne le demandent eux-mêmes, mais je voudrais qu'ils y fussent transportés dès l'âge de trois ans : pour eux alors la France d'Europe serait à peine un songe; leur corps et leur esprit s'acclimateraient facilement dans un pays au delà duquel ils n'auraient pas laissé de souvenirs.

Il ne faut pas croire que ces enfants constituent un faible élément de colonisation. Prenant pour point de départ le recensement officiel de 1831, qui donnerait maintenant des chiffres beaucoup plus forts, je trouve pour le nombre des enfants naturels nés cette année :

	36 415	du sexe masculin
	34 996	du sexe féminin
TOTAL.....	71 411	enfants naturels.

Beaucoup de ces enfants ne sont pas abandonnés; en ne tenant compte que de ceux qui le sont, ou qui le seraient si leurs parents voyaient pour eux un

avenir assuré, je crois qu'on peut prendre la moitié du total ci-dessus pour le chiffre probablement trop faible des enfants à transporter dans les colonies.

La débauche à laquelle se sont livrés les parents laisse souvent de fâcheuses traces dans la constitution physique de ces enfants; prenant donc seulement vingt-cinq ans pour la moyenne de leur existence, et par ce nombre multipliant la moitié de 71 411, il se trouve qu'au bout de vingt-cinq ans, nos colonies auraient acquis une population de 892 625 individus. Les naissances provenant des mariages devant compenser une mortalité un peu plus considérable qu'en France, ce serait donc décupler en vingt-cinq années la population libre qui habite nos colonies, et la race noire n'en constituerait plus que la moindre fraction.

Nous condamnons les coupables, cela est juste; mais que deviennent leurs familles innocentes? Les préjugés qui empêchent d'ordinaire l'établissement des enfants et même des parents éloignés d'un condamné, ne sont pas absolument dénués de fondement, si l'on considère que la dépravation des parents ne trouve que trop de facilité à pétrir la cire molle de l'enfance et à l'imprégner d'un venin rendu héréditaire plutôt par la contagion de l'exemple que par la consanguinité. Les tribunaux ne nous présentent-ils pas chaque jour le hideux spectacle de parents, qui, non contents de placer sous les yeux de leurs enfants l'exemple de leurs vices, les forcent encore par des punitions corporelles à les imiter, à

devenir d'utiles espions, exploitant ainsi la confiance qu'inspire leur âge?

Beaucoup de criminels sont mariés; après la condamnation de l'un des conjoints, si l'autre n'existait plus ou ne présentait pas une garantie morale suffisante, ne serait-il pas bien que l'État prît l'enfant sous sa tutelle, et après avoir arraché de son cœur toute mauvaise semence, en fît un colon, citoyen utile et indépendant qui n'aurait pas à rougir devant les anciens voisins de son père?

Pourquoi ne pas faire partager les mêmes avantages à ces malheureux enfants qui, précoces adeptes dans la carrière du crime, sont condamnés par les tribunaux à passer de longues années dans des maisons de réclusion, qui, suivant l'intention du législateur, devraient les rendre à la société punis, corrigés et repentants, et qui les lui rendent plus profondément corrompus, parce que dans ces maisons, où ils ont été renfermés coupables quelquefois seulement par ignorance ou par étourderie, ils trouvent dans les camarades qui les ont précédés les professeurs d'une école mutuelle de vices, enfin parce qu'ils y subissent l'influence démoralisante exercée par toute communauté de personnes du même sexe.

Ce que je viens de dire, ce que je dirai encore, d'autres l'ont dit avant moi : il est évident que des lacunes restent à remplir pour compléter notre système législatif, qui jusqu'à présent n'a guère désigné que les cas où il faut punir, et qui devrait plus sou-

vent indiquer ceux où il faut tendre la main à l'homme repentant pour prévenir une nouvelle chute. Ne nous lassons donc pas de mettre à nu les plaies hideuses de la société, jusqu'à ce qu'un remède efficace soit employé, à l'éternel honneur de la nation qui prendra l'initiative de son application.

Des plumes éloquentes se sont consacrées à exposer le sort des condamnés libérés; les préjugés qui les repoussent fatalement dans la fange, d'où ils ressortent pour lutter contre la société et se venger de ses mépris par des crimes ; l'insuffisance et les inconvénients de la loi qui permet de les parquer, prouvés par les fréquentes ruptures de ban. A tous ces plaidoyers chaleureux, la législation n'a opposé que silence, surdité et aveuglement ; cependant Botany-Bay n'est-il pas placé au bout de l'Océan, comme le phare indicateur de ce que pourrait tenter l'humanité pour ramener au bien ses membres égarés ?

Que les hommes qui achèvent de se pervertir dans nos bagnes aillent donc bientôt respirer un air plus pur dans des colonies spéciales.

A ces colons condamnés, il faudra des femmes lorsque par leur conduite ils auront mérité leur grâce. Gardons-nous d'imiter ce qui a été fait jadis pour les flibustiers; ils voulaient s'établir à Saint-Domingue sous la protection de la France, et demandaient des femmes : une ordonnance royale leur envoya des prostituées, boue marchante ramassée dans les bouges et enrôlées par cette *presse* d'un nouveau genre. Les désordres causés par ces femmes

troublèrent la colonie, la firent abandonner, et longtemps encore les flibustiers portèrent la désolation dans le commerce maritime de toutes les nations.

Pourtant les honnêtes femmes qui dans le pays même repoussent la main des libérés n'iront pas les épouser au delà des mers; un petit nombre seulement de femmes pousseront le dévouement jusqu'à partager l'exil de leurs maris criminels ; on ne peut donc reconstituer une société avec les condamnés qu'en leur envoyant des femmes perdues, qui pourront beaucoup pardonner, ayant besoin de pardon pour elles-mêmes. Mais il faut imiter avec elles la marche que les prêtres hindous font suivre aux âmes, qui selon leur croyance habitent successivement des sphères meilleures : il faut que des établissements soient peuplés par elles, suivant la gradation décroissante de leur immoralité; elles y remonteront par degré l'échelle de l'honneur, malgré la sentence hasardée d'un satirique, et au sortir de cette bienfaisante filière elles seront devenues un élément épuré pour la colonisation.

Les filles destinées aux colonies doivent être enlevées contre leur gré le moins souvent qu'on pourra, afin de n'avoir pas à lutter contre des natures rebelles et incorrigibles. Il y a des médecins chargés de les visiter pour préserver la société de l'invasion des maladies que la débauche va s'inoculer dans les orgies du lupanar; à la tâche de guérir le corps, ils pourraient joindre la tâche plus noble de fermer les plaies morales; que ces nouveaux apôtres s'efforcent par leurs conseils de rendre à la société les trans-

fuges du vice, que des récompenses soient le prix de leurs succès, qui, je n'en doute pas, seront nombreux.

En effet, bon nombre de ces femmes, qui n'ont pas encore perdu tout souvenir de leur passé par l'abrutissant usage des boissons spiritueuses, envisagent le présent et l'avenir avec crainte et douleur; leurs regrets ont, il est vrai, presque toujours leur source dans les mauvais traitements dont elles sont l'objet, mais quelle que soit leur cause ne devrait-on pas les exploiter au profit de l'humanité? On leur reproche de ne pas faire d'efforts pour sortir de l'abîme dans lequel elles sont tombées; mais le peuvent-elles? Qui leur tend la main? Notre société à la fois prude, corrompue et pétrie de préjugés, ne met-elle pas des obstacles insurmontables à leur retour au bien? Je renvoie aux *Mystères de Paris*, et aux notes du dernier volume de cet utile et éloquent ouvrage, pour le détail des faits qui causent et perpétuent une dégradation morale jusqu'ici sans remède.

Voilà donc des éléments nombreux pour créer la population et la prospérité des colonies dans un court espace de temps; mais ils doivent être employés avec prudence et discernement; chaque colonie doit recruter ses habitants dans une classe à l'exclusion de toutes les autres : j'en ferai plus bas sentir la raison en parlant des condamnés.

Aux classes les plus nombreuses, assignons pour demeure nos plus vastes colonies; aux enfants trouvés la Guyane et les établissements que je voudrais

voir fonder à Madagascar (*chapitre* II); que le Sénégal soit le lot des enfants condamnés à la réclusion et de ceux des criminels; je réunis ces deux classes parce que le préjugé les atteint à peu près également dans le pays natal.

Les condamnés ne doivent pas être déportés dans une colonie vaste ou continentale, ils auraient trop de facilité pour s'échapper et reprendre, au détriment des colons laborieux, leurs habitudes criminelles. Les îles Noukahiwa, Gambier et autres que nous pourrons acquérir dans le grand Océan, les Malouines, sont très-convenables pour l'établissement de colonies pénitentiaires tant par leur éloignement de l'Europe que par la facilité que donnerait un territoire aussi morcelé, pour classer les *convicts* d'après leur moralité et éviter l'influence exercée par certains caractères indomptables sur les esprits faibles et indécis.

La colonie anglaise de Botany-Bay devient chaque jour plus florissante sous le double rapport de la culture et du commerce; mais elle renferme dans son sein des germes nombreux de désordres. On y a transporté des colons libres et avec eux leurs préjugés; alors ont été annihilés pour les condamnés les bienfaits de cette colonie, créée pour eux ou plutôt pour s'emparer à petit bruit et philanthropiquement d'un territoire aussi vaste que l'Europe. Il s'est formé deux castes ennemies : les colons libres, les *convicts* émancipés et leurs enfants; et, comme la proportion numérique n'est pas la même entre ces deux classes que dans l'ancien continent, l'éga-

lité des forces augmente l'animosité des deux partis. Profitons des expériences d'autrui afin d'obtenir les avantages sans les inconvénients, et pour cela n'admettons pas de colons libres dans nos colonies pénitentiaires, n'y admettons pas même les colons tirés des autres classes dont j'ai parlé; séparons-les toujours, car si un préjugé général les repousse toutes, de classe à classe un préjugé semblable n'a pas moins de force.

J'ai dit que l'on devrait envoyer les enfants trouvés peupler la Guyane et Madagascar; près de beaucoup de personnes ces contrées ont acquis une réputation d'insalubrité presque proverbiale qui leur ferait penser que ce serait les envoyer à une mort certaine; mais on peut les rassurer, car cette insalubrité n'a guère de réalité que dans les terres basses voisines de la mer et des grands cours d'eau, et si les effets en ont été exagérés on le doit seulement à l'esprit de parti, lors des déportations républicaines, aux malheureuses colonisations de Kourou et du Fort Dauphin. Les terres hautes jouissent d'un climat aussi sain que celui du Brésil, et c'est sur elles que je voudrais voir fonder les premiers villages habités par les enfants trouvés; ils ne s'étendraient vers la côte qu'à mesure de son assainissement, au moyen de canaux d'écoulement ainsi que les Hollandais l'ont pratiqué avec succès dans leur colonie de Surinam, voisine de notre Guyane. L'exécution de ces canaux pourrait être confiée aux condamnés à perpétuité dans les parties les plus malsaines, et aux compagnies de pionniers dans les autres (*chapitre* IX).

En Algérie d'assez fortes avances sont nécessaires pour attirer et fixer les colons ; ici elles seraient presque nulles ; d'immenses forêts couvrent le sol et, dans une ou deux années, deux compagnies de charpentiers militaires logeraient convenablement des milliers d'individus.

A la sortie des fermes modèles les jeunes colons prendraient possession d'une petite maison de bois, entourée d'une quarantaine de bananiers (*note* IX), qui avec la chasse leur fourniraient une nourriture saine et abondante. L'exploitation des bois de teinture, d'ébénisterie, la petite culture des denrées coloniales fourniraient amplement à leurs divers besoins, et augmenteraient notre commerce avec ce beau pays.

Afin de hâter la civilisation de la race noire, les enfants nègres du voisinage devraient être encouragés à fréquenter les écoles établies dans les nouveaux villages à Madagascar et au Sénégal. Dans ce dernier pays ce sont les rives du Sénégal qu'il faudrait d'abord garnir de villages, qui, payant d'une protection réciproque celle que leur donneraient les bateaux armés (*chapitre* IV), nous assureraient un chemin toujours ouvert pour écouler nos marchandises dans l'intérieur de l'Afrique.

La proximité des terres de l'Algérie nous rendant leur possession plus précieuse que celle de terres lointaines, on ne doit rien négliger de ce qui peut les

faire passer entre les mains de nos cultivateurs plus capables d'en tirer parti que les possesseurs actuels. Les habitudes nomades du Bedouin doivent affaiblir son attachement pour le sol en augmentant son amour pour la liberté; aussi pourrait-on essayer de décider quelques tribus à émigrer en Guyane; ayant soin de choisir celles qui nous sont attachées, nous nous donnerions dans ce pays des alliés fidèles qui prolongeraient la résistance contre les attaques d'une puissance européenne et tiendraient les peuplades indiennes à distance de nos établissements; les troupeaux de ces tribus, et l'on sait combien leur augmentation est rapide dans les savanes de l'Amérique, nous fourniraient bientôt les cuirs que nous tirons de Buenos-Ayres.

Parmi les individus dont je désire l'émigration, je n'ai pas nommé les mendiants; ils pourraient être assimilés aux enfants trouvés, de même que les enfants des pauvres artisans, sur la demande des parents.

Je crois d'ailleurs que par l'exécution des mesures que j'ai indiquées, on ne verrait plus mendier que des individus incapables de travailler, et à qui la société devrait ouvrir des hospices spéciaux, parce que la majeure partie des mendiants valides appartient aux classes dont je demande l'exportation, exportation qui ne serait pas moins avantageuse pour nos pauvres ouvriers, car elle enlèverait une partie des bras occupés par les manufactures et les pro-

fessions les plus répandues ; par suite les chômages moins fréquents ne plongeraient pas autant d'artisans dans un état si misérable, et le bien-être des classes ouvrières serait le résultat d'une augmentation de salaire.

CHAPITRE XIII.

OBSERVATIONS SUR LA CULTURE.

Les colons doivent surtout s'adonner à la culture. — Jardins de naturalisation. — Plantation de forêts. — Puits artésiens. — Destruction vandalesque des arbres fruitiers, etc. — Haras parqués. — Culture de l'indigo et du coton.

Des trois sources dont la réunion forme un fleuve de richesses pour les États, l'industrie, le commerce et la culture, c'est la dernière qu'il faut surtout utiliser dans les colonies si l'on veut qu'elles prospèrent et que leurs richesses profitent à la mère patrie. Par une exploitation bien dirigée du sol, les produits seront bons et nombreux, le colon s'enrichira de leur vente et consommera les objets manufacturés dans la métropole; le commerce, troisième personne de cette trinité bienfaisante, profitera de sa position intermédiaire portant à l'un les matières premières et les reportant à l'autre après leur métamorphose. Ce n'est pas que je demande la consécration d'un monopole industriel en faveur de la mère patrie, ce serait léser les droits des colonies qui, comme toute société, peuvent choisir la route qui leur convient pour atteindre le bien-être. Je veux dire seulement qu'on doit favoriser l'industrie dans les métropoles et la culture dans les colonies, parce que dans les premières, par suite de la concentration des habitants, la propriété est très-divisée, ce qui ne laisse d'emploi

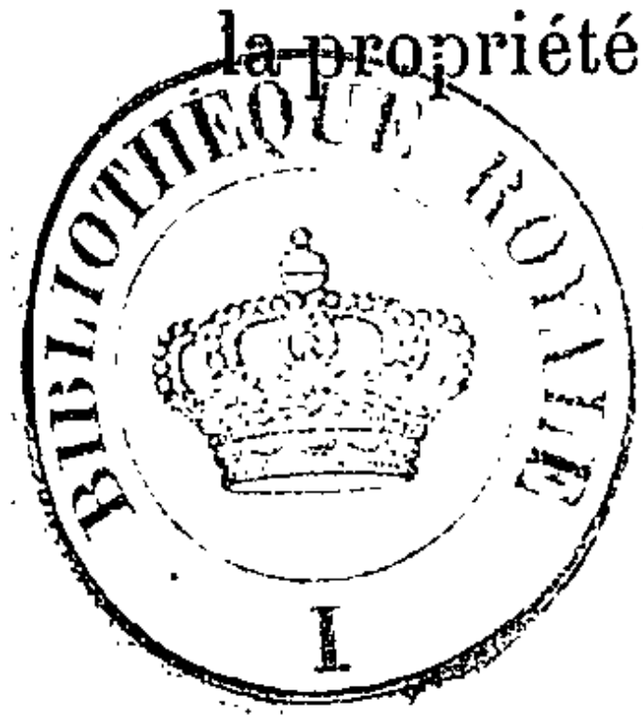

aux grands capitaux que dans les spéculations industrielles et commerciales; dans les secondes, au contraire, le sol, vierge et réparti largement, invite les capitalistes à former de grandes exploitations rurales, qui suffisent aux besoins des habitants jusqu'à ce que leur nombre se soit accru.

On peut espérer que les fermes modèles dont j'ai conseillé la fondation fourniront des cultivateurs habiles; mais au sortir de ces fermes, il serait bien qu'ils eussent les moyens d'utiliser leurs connaissances en introduisant dans le pays qu'ils habiteront les cultures avantageuses qui peuvent y être naturalisées. Chaque colonie devrait posséder au moins un jardin de naturalisation, établi sur un large plan, entretenu avec soin afin qu'il pût fournir aux demandes des fermes modèles, qui à leur tour viendraient en aide aux nouveaux colons sortis de leur sein.

En 1822 on fonda le jardin de naturalisation de Richard-Tol, près de Saint-Louis, dans notre colonie du Sénégal; le défaut de ressources l'a presque fait abandonner; cependant, s'il était bien tenu, de quelle utilité ne serait-il pas pour les colons et la civilisation des indigènes qu'il contribuerait à rapprocher de nous! Rappelons-nous que les nations dans leur enfance placèrent au rang des dieux les introducteurs de cultures ou de pratiques utiles; donnons aux noirs de nouveaux moyens de subsister et d'améliorer leur condition; en attachant à chaque bienfait une dénomination qui rappelle son origine, le nom français pénétrera dans l'intérieur de l'Afrique, chargé des bénédictions de peuples qu'une con-

quête armée ne soumettrait qu'avec peine, tout en nous aliénant les cœurs, ce qui rendrait notre domination toujours chancelante.

L'Algérie manque de bois de construction, et la pénurie de ces matériaux se fera d'autant plus sentir que la population augmentera : si nous ne pouvons y remédier immédiatement, au moins faisons en sorte que nos neveux ne puissent nous reprocher notre incurie.

Les nouveaux villages qui auraient déjà à entretenir les voies de communication devraient être exemptés de payer des contributions directes pour leurs terres, pendant un temps limité, à condition de faire des semis et des plantations, sur une partie du territoire de leur commune, dans les lieux désignés par l'administration forestière ; celle-ci choisirait les essences qu'elle voudrait multiplier et les terrains, tels, par exemple, que les pentes trop roides pour être cultivées facilement et les sommets des collines, afin d'y attirer le fort des orages et préserver les champs voisins.

On sait qu'aux États-Unis les défrichements ont fait tarir une foule de sources, aussi arrive-t-il quelquefois de rencontrer dans ce pays un moulin en ruines au milieu d'une prairie veuve du ruisseau qui l'arrosait jadis. On peut donc attendre un effet contraire du reboisement de l'Algérie, et espérer qu'une plus grande masse d'eau viendra dans peu y faciliter la culture et doubler la richesse de ses produits. Des observations géologiques récentes sur la disposition des couches intérieures du sol promet-

tent des succès au forage de puits artésiens qui donneront au désert les eaux dont la privation est le grand obstacle à sa traversée, ainsi qu'à la culture de terrains qui seraient très-fertiles s'ils jouissaient du bienfait des irrigations.

Jusqu'à présent, dans nos expéditions, on a mis un empressement irréfléchi à détruire les arbres fruitiers et les récoltes des tribus ennemies. Il était cependant bien facile d'apercevoir les suites déplorables de cette vengeance imprévoyante, qui devait tôt ou tard tourner contre nous. Enlever à une tribu la totalité de ses moyens de subsistance, c'est la forcer à continuer la guerre pour vivre en reprenant à nos alliés l'équivalent de ce que nos soldats ont pris ou détruit; couper les arbres, c'est léguer à la colonisation future un terrain improductif qu'elle eût trouvé en plein rapport.

Les difficultés et les dépenses auxquelles donnerait lieu la remonte de la cavalerie, dans le cas d'une guerre européenne, ont excité la sollicitude du gouvernement, et il s'est efforcé d'encourager l'élève des chevaux; les divers moyens mis en usage ont eu jusqu'ici peu de succès; un, entre autres, les haras royaux, est tellement dispendieux qu'il faudra probablement y renoncer; les dépôts d'étalons ont produit, il est vrai, quelques bons résultats, mais leur organisation les a balancés par beaucoup d'inconvénients. Je crois que l'Algérie pourrait servir à résoudre le problème de la remonte; les terres n'y coûtent rien à l'État, on peut donc y établir des haras parqués, dont l'organisation emprunterait beaucoup à

celle qui régit en Autriche les établissements de ce genre. Nous aurions alors à bon marché les chevaux que nos haras actuels ne peuvent fournir qu'à un prix exorbitant.

Je terminerai ce chapitre en faisant des vœux pour qu'on favorise en Algérie la culture de l'indigo et l'introduction du coton à longue soie de l'espèce cultivée en Égypte. La culture du cotonnier surtout mérite la plus grande attention; la France importe annuellement pour une somme d'environ 70 000 000 f. de coton, provenant en grande partie des États-Unis; c'est donc là un énorme tribut payé à l'étranger, qui irait vivifier l'Algérie.

Le coton coûte aux Anglais 0,90 la livre; celui que nous importons par nos navires revient à 1,20: comment pourrions-nous lutter heureusement contre eux sur les marchés étrangers, lorsque nos fabricants ont à supporter une aussi forte différence dans le prix de la matière première! Cette différence est causée par nos traités de commerce, nos tarifs de douanes et le mauvais emménagement du coton à bord des navires français; les presses dont les Anglais font usage leur permettant de placer dans une balle de même grandeur que les nôtres une quantité de coton presque double. Grâce à l'Algérie et la douane aidant, nous pourrions bientôt faire une active concurrence aux manufactures de la Grande-Bretagne, obligées de tirer les cotons en laine de pays plus éloignés, et par conséquent transportés avec plus de frais que n'en occasionnerait le transport de ceux de l'Algérie.

CHAPITRE XIV.

OBSERVATIONS SUR LE COMMERCE.

Paris. — Marseille. — Villes du littoral de la Méditerranée. — Pêche du corail. — Les Mozabites. — Remèdes à la diminution de nos exportations dans les colonies. — Soie, laine et huile de l'Algérie. — Les douanes.

Il est facile de se rendre compte de l'influence que la prospérité commerciale des colonies peut exercer sur les destinées futures de la France; Marseille et l'Algérie m'en fourniront bientôt un exemple frappant.

Paris, en se faisant le centre d'une population nombreuse et d'un commerce immense, qu'augmentera encore l'établissement des chemins de fer, pèse sur le Nord de toute sa masse, et tôt ou tard cette puissante attraction doit porter au Rhin notre frontière commerciale, sinon politique. Cette même attraction aurait bientôt absorbé le Midi, et Lyon lui-même aurait en vain essayé de s'y soustraire. La possession de l'Algérie est venue modifier la question; Paris tendra toujours à devenir un grand centre industriel, absorbant ceux qui seront plus faibles; Lyon descendra inévitablement du second rang, et son héritage sera recueilli par Marseille, à mesure que la population et les relations commerciales s'étendront en Afrique. Je ne crains pas de l'affirmer, Mar-

seille atteindra promptement le chiffre de la population parisienne; alors, centre presque unique pour le commerce, comme Paris pour l'industrie, Marseille pèsera sur l'Italie et la Méditerranée comme Paris sur le Nord.

Si, par des considérations politiques, on trouve des inconvénients à cette formation d'une sorte de seconde capitale, il faut s'y prendre à temps pour répartir sur tout notre littoral méditerranéen les bienfaits d'un commerce qui, si l'on n'y prend garde, deviendra sans partage le lot de l'antique cité phocéenne. Ce but peut être atteint en ouvrant des communications plus promptes et plus directes entre l'intérieur, la Méditerranée et les villes populeuses et presque maritimes de Montpellier, de Perpignan, de Narbonne et de Béziers. Ce serait aussi le cas de donner suite à un projet de Napoléon, en bâtissant une ville autour du beau port de Bouc.

Avant la conquête, la France payait au dey une redevance annuelle de 200 000 fr. pour avoir le droit exclusif de faire la pêche du corail sur la côte occidentale de la régence. Cette pêche est assez importante, puisque, en 1825, elle employa 183 bâtiments, jaugeant 1 791 tonneaux, montés par près de 2 000 marins, et produisit 25 985 kilog. de corail, qui, brut, fut évalué sur les lieux à 1 812 450 fr., et qui, travaillé, représente une valeur bien plus considérable; cependant la presque totalité des pêcheurs se composait d'Italiens qui nous payaient un droit de pêche, cela est vrai; mais ne serait-il pas

mieux que des encouragements vinssent doter notre commerce des produits d'une nouvelle industrie? Le corail n'a pas beaucoup de valeur en France, mais nos ouvriers apprendraient promptement à le façonner, et ce ne serait pas un article insignifiant à comprendre dans la somme de nos exportations italiennes.

Les Beni Mezzab ou Mozabites qui habitent trois oasis au sud de l'Algérie, où ils viennent quelquefois exercer momentanément diverses professions, servent d'intermédiaires à une bonne partie du commerce de l'Europe avec l'Afrique intérieure; ils vont à travers le désert, avec des peines incroyables, chercher les marchandises européennes au Maroc, à Tunis et à Tripoli; Alger est plus rapproché d'eux et il serait peut-être facile d'en faire le centre du commerce considérable qui est entre leurs mains. Nous avons vu dans le chapitre précédent que l'on pouvait attendre le succès pour des puits artésiens forés dans le désert; il faudrait donc en forer quelques-uns d'Alger aux oasis des Mozabites: leurs caravanes s'approvisionneraient bientôt exclusivement chez nous, attirées par un accueil bienveillant et par les commodités de la route, sans compter qu'elles n'auraient pas à craindre les avanies et les exactions qu'on leur fait essuyer dans la route qu'elles suivent actuellement.

La masse de nos propres exportations dans nos colonies a éprouvé une forte diminution; elle est

très-sensible pour certains articles, tels que farines, huiles, fers, lainages, soies, etc.; elles les tirent avec plus d'avantages et de facilité des pays étrangers; en prohiber l'entrée serait blesser les intérêts des colonies et s'aliéner l'esprit des habitants; encourager par des primes l'exportation française de ces denrées, serait léser les intérêts des consommateurs de la mère patrie, qui paieraient plus cher des objets de première nécessité, et il ne faut jamais perdre de vue que le commerce extérieur n'est avantageux qu'autant qu'il est alimenté seulement par l'écoulement du superflu.

L'Algérie métamorphosée en départements français peut ramener dans des mains françaises les bénéfices du commerce colonial; longtemps une population agricole peu serrée, exploitant un sol presque vierge, en retirera des produits au delà de sa consommation; ne pas favoriser l'écoulement de l'excédant, c'est ralentir la marche de la colonisation; le laisser librement pénétrer dans nos ports, ce serait dans les temps ordinaires produire sur le prix des céréales une baisse qui priverait nos cultivateurs du fruit de leurs travaux; c'est donc vers les Antilles que cet excédant doit être dirigé, et là il ne nuira qu'à la vente des farines des États-Unis.

L'Algérie peut produire des quantités considérables de laine, de soie et même de fort bonne huile; n'en déplaise à Juvénal, le climat est si favorable à l'olivier qu'il y croît sans culture (*note* x); le mûrier (*note* xi) y végète admirablement; les parties montagneuses peuvent nourrir en grand nombre les ani-

maux à toison de l'Europe, du Pérou et du Thibet. Les huiles d'olive et autres de l'Algérie pourront donc nous affranchir non-seulement d'un tribut de 16 000 000 fr. que nous et nos colonies payons à l'étranger, mais encore fournir un excédant pour l'exportation ; nos lainages et nos soieries reprendront leurs débouchés, l'abondance des matières premières permettant à nos manufactures de fabriquer à meilleur marché.

Un grand obstacle se trouve encore sur le chemin du commerce colonial; la douane, institution primitivement protectrice de l'industrie, est devenue dans certains cas un pur instrument fiscal; je sais qu'à l'égard des colonies, surtout dans leurs commencements, une grande latitude doit être laissée au gouvernement pour qu'il puisse prescrire promptement des mesures qui empêchent les crises de leur commerce; mais aussitôt que cela est possible, la sanction de ces mesures et de leur maintien n'en doit pas moins être demandée aux chambres. Je ne puis m'empêcher de blâmer la perception des droits qui frappent les denrées échangées entre la métropole et les colonies, surtout lorsqu'elles sont de telle nature qu'elles ne peuvent être produites par le sol du pays qui les reçoit et que par conséquent leur libre entrée favorise le consommateur sans nuire à aucune industrie locale. Il faut espérer que l'on ouvrira les yeux sur les résultats de ce faux calcul fiscal et que ces droits seront au moins diminués, sinon abolis, ainsi que la révolution l'a fait pour les douanes

provinciales qui avant elle entravaient le commerce intérieur entre les diverses parties de la France, et rapportaient moins d'or à l'État qu'il en eût retiré par la voie des autres impôts perçus sur un peuple enrichi par un commerce plus libre. Or, les colonies sont des provinces françaises, des fractions de la commune patrie ; ne négligeons donc aucune des mesures qui, malgré l'éloignement, établiront unité d'action, d'intérêts, de nationalité, entre les colonies et notre France européenne dont les colons occupent les postes avancés, postes que leur position et leur destination nous prescrivent de rendre forts par la population, le commerce et l'attachement à des institutions communes.

DEUXIÈME PARTIE.

CHAPITRE PREMIER.

COLONIES AFRICAINES.

Algérie. — Sénégal. — Ile Bourbon. — Ile Sainte-Marie.

ALGÉRIE.

Position. — L'Algérie est bornée au nord par la mer Méditerranée, à l'est par la régence de Tunis, au sud par le désert du Sahara, et à l'ouest par l'empire de Maroc; son territoire est compris entre le 6e degré de longitude orientale et le 4e de longitude occidentale, et entre les 34e et 37e degrés de latitude nord.

Montagnes. — L'Atlas, divisé en deux chaînes presque parallèles à la côte, parcourt l'Algérie de l'est à l'ouest; de nombreux chaînons transversaux réunissent les deux chaînes principales et poussent leurs ramifications jusqu'à la mer; ces chaînons s'élèvent à une hauteur dont le maximum est d'environ 3 000 mètres.

Eaux. — Le Chellif est le fleuve principal de l'Algérie; il a ses sources dans les montagnes du Ouânascherisch et dans le Gebel Amour; son embouchure est voisine du cap Ivi. Les autres cours d'eau sont

de l'ouest à l'est, la Tafna, l'Habrah, le Mazafran, l'Harach, l'Isser, le Kébir et la Seibouse ; ces rivières ont leurs sources dans le versant septentrional de l'Atlas. Les cours d'eau du versant austral parmi lesquels on remarque l'Adjeddi, sont moins nombreux mais plus considérables et se perdent dans des marais salés ou dans des lacs. Les sources salées et thermales sont nombreuses.

Population.—L'Algérie compte environ 1 500 000 habitants. La population des villes offre un mélange de Mores, de Juifs, de Nègres, de Turcs, de Koulouglis provenant des alliances des Turcs avec les Mores, de Maltais, d'Espagnols dans la province d'Oran, d'Anglais sur le littoral de celle de Constantine, et enfin de Français. Les campagnes sont peuplées par les Arabes et les Berbers ou Kabayles.

Productions. — Des mines riches de plomb, de fer et de cuivre promettent une exploitation profitable ; quelques rivières sont aurifères ; des diamants ont été trouvés dans les sables du Rummel ; le sel gemme se trouve abondamment, surtout au Gebel Maleh, à trois journées de Bone.

La douceur du climat permet aux végétaux européens de croître en compagnie des plantes africaines. La vigne n'est encore cultivée que pour le fruit, l'olivier et le mûrier abondent, le cotonnier et la canne à sucre peuvent être naturalisés ; on cultive l'indigofera glauca.

Les lions, les panthères qui habitent l'Atlas, la hyène (*note* XII), le chacal (*note* XIII), l'ichneumon, la gerboise, sont les bêtes fauves qui diffèrent de

celles de l'Europe; les animaux domestiques comptent de plus le chameau, le dromadaire et le mouton à grosse queue; le kermès est commun surtout dans la province d'Oran (*note* XIV); l'éponge et le corail se pêchent sur les côtes d'Alger et de Bone.

Histoire. — Les premiers habitants connus de l'Algérie furent les peuplades sauvages des Gétules et des Libyens, plus tard des Phéniciens s'y établirent; enfin Carthage soumit le littoral et recruta ses armées chez les Numides tributaires, qui habitaient l'intérieur.

Après plusieurs siècles de domination, Carthage fut vaincue par Rome, celle-ci laissa quelque temps des princes indigènes régner sur l'Algérie actuelle, qui finit par être réduite en provinces romaines sous les noms de Numidie (province de Constantine) et de Mauritanie césarienne (province d'Alger). Sous la domination de Rome, les provinces d'Afrique atteignirent à un haut degré de prospérité et méritèrent le surnom de grenier de l'Italie.

En 428, Genseric, appelé par Boniface, gouverneur pour l'empereur Valentinien, soumit le nord de l'Afrique qui resta entre les mains des Vandales, jusqu'à ce que Bélisaire, général de Justinien, eût de nouveau réuni ces contrées à l'empire.

Vers la fin du VIIe siècle, l'invasion arabe vint encore changer complétement l'état politique de l'Algérie et y installer plusieurs dynasties sarrasines, telles que les Hamadites de Constantine, les Hafsites de Bougie, les Ouabedites et les Zianites de Tlemcen. Après la prise de Grenade, les Mores se réfu-

gièrent en Afrique; Ferdinand les y poursuivit. En 1504, les Espagnols prirent le fort de Mers el Kébir; quatre ans plus tard la ville d'Oran ouvrit ses portes à Ximenès, qui la laissa sous le commandement de Pierre de Navarre; celui-ci fit voile pour Bougie et s'en empara; les Mores effrayés se soumirent, Tlemcen, Mostaganem, Alger, Tunis devinrent tributaires de l'Espagne.

Les rigueurs exercées par les Castillans leur firent perdre rapidement ces conquêtes; en 1516, Ferdinand mourut, les Algériens révoltés mirent à leur tête un chef arabe, qui appela à son aide le célèbre pirate Aroudj dit Barberousse. Les Espagnols furent chassés, Barberousse se défit de son associé et périt ensuite dans un combat près d'Oran; son frère qui lui succéda, ne pouvant lutter seul contre la haine des Mores et des Arabes, reconnut la suzeraineté du sultan Sélim Ier, qui lui envoya des secours; nommé capitan-pacha par le sultan Soliman, il s'empara de Tunis, où régnait un prince tributaire de l'Espagne; Charles-Quint vint reprendre cette ville et quelques années plus tard investit Alger; mais après avoir perdu cent cinquante vaisseaux et environ neuf mille hommes, il fut obligé de se rembarquer au cap Matifou. Les Algériens délivrés reprirent aux Espagnols Bougie en 1552, et Oran en 1708.

Depuis le frère de Barberousse, jusqu'au XVIIe siècle, la Porte avait nommé les pachas d'Alger : dans ce siècle seulement la milice obtint le droit d'élire un dey, choisi exclusivement parmi les Turcs résidant dans la régence.

Cependant l'impunité augmentant l'audace des pirates algériens, il fallut de nombreuses expéditions pour les châtier : neuf eurent lieu sous le règne de Louis XIV, de 1663 à 1688. En 1664 le duc de Beaufort s'empara de Gigel qui peu après fut abandonné; en 1682, Duquesne fit contre Alger l'essai des galiotes à bombes nouvellement inventées. Les Espagnols en 1732, 1775, 1783 et 1784, les Danois en 1770, les Anglais réunis aux Hollandais en 1815, dans la même année les États-Unis, enfin les Anglais en 1824, firent aussi diverses expéditions pour répriprimer la piraterie algérienne.

En 1825 la mésintelligence qui existait depuis quelque temps entre la France et le dey d'Alger devint plus prononcée ; elle avait pour causes principales : les difficultés apportées à la liquidation des fournitures de grains, faites à la République par deux maisons juives d'Alger; la violation des traités qui nous assuraient le commerce et la possession d'une partie des côtes orientales de la régence, enfin en 1826 des navires italiens, mais couverts du pavillon blanc, avaient été capturés, et en 1827, dans une occasion solennelle, notre consul avait été insulté par le dey.

Hussein refusant de donner satisfaction à la France sur tous ces griefs, la guerre fut déclarée. Cent bâtiments de guerre et 400 transports partis de Toulon arrivèrent en vue de Sidi Ferruch, à 20 kilomètres d'Alger, le 13 juin 1830 et y débarquèrent 35 000 hommes. Le 19, l'ennemi se présenta, fut repoussé, perdit ses bagages et la position de Staouëli,

que l'armée occupa jusqu'au 24, date de la nouvelle victoire de Sidi Kalef. Le 4 juillet des batteries furent établies devant le château de l'Empereur, le ruinèrent, et les Turcs forcés de l'abandonner le firent sauter. Le peuple d'Alger craignant les suites d'un assaut, se mutina, et Hussein fut obligé de traiter; enfin le 5 juillet l'armée française entra dans la capitale de la régence.

Une colonne de 8 000 hommes sous les ordres du général Clausel, nommé gouverneur après la révolution de Juillet, conquit Blida, Médéa et installa un nouveau bey pour la province de Titterie ; Oran fut occupé par le général Damrémont. Pendant son administration le maréchal Clausel organisa les services publics, établit une ferme modèle et créa les corps des zouaves et des chasseurs d'Afrique; le général Berthezène lui succéda; il fit construire de belles casernes, la place du gouvernement et un abattoir près de la porte Bab Azoun; mais sous le rapport militaire son administration fut déplorable.

Du mois de mai 1831 au 12 mai 1832, l'autorité fut partagée et Alger eut pour gouverneurs militaires et civils, le duc de Rovigo et M. Pichon; on dut au nouveau général la formation d'une ceinture de camps autour d'Alger.

C'est à cette époque qu'Abd el Kader commença à se faire connaître, en venant avec son père attaquer Oran, au mois de mai 1832.

En 1833, Bone tomba en notre pouvoir; le duc de Rovigo, étant malade, rentra en France, et le

maréchal de camp Avizard, commandant en son absence, créa le bureau arabe.

Le duc de Rovigo étant mort, le général Voirol remplit les fonctions de gouverneur : sous son administration la colonie jouit d'une grande tranquillité et on acquit Bougie ; regretté de tous, il emporta des présents, gages de l'estime des Arabes et des colons.

Le comte d'Erlon arriva en 1834 ; il établit le régime municipal et un collége à Alger, dont il divisa la banlieue en communes; mécontent d'un traité conclu par le général Desmichel, il envoya le général Trézel commander à sa place dans la province d'Oran ; celui-ci se fit battre à la Macta, les hostilités ayant été reprises contre Abd el Kader à l'occasion de la soumission des Douairs et des Smélas.

Le maréchal Clausel, nommé de nouveau gouverneur, arriva en 1835 et alla, accompagné du duc d'Orléans, prendre et brûler Mascara ; l'année suivante il occupa Tlemcen dont les communications devaient être maintenues au moyen d'un camp sur la Tafna; le camp fut bloqué, mais le général Bugeaud, envoyé pour y commander, parvint à ravitailler Tlemcen et à battre l'émir sur le Sig.

Le maréchal Clausel, de retour d'un voyage en France, exécuta la malheureuse expédition de Constantine et fut remplacé en 1837 par le général Damrémont; à la même époque le général Bugeaud concluait le traité de la Tafna. La même année vit laver l'affront de l'année précédente; mais la prise de Constantine coûta la vie au gouverneur, qui fut remplacé par le général Vallée.

L'année 1838 vit l'occupation de Stora et la fondation de Philippeville.

Abd el Kader recommença ses attaques vers la fin de l'administration du maréchal Vallée ; enfin, en 1841, le maréchal Bugeaud vint prendre le commandement : depuis cette époque il a fait oublier la faute de la Tafna par ses talents administratifs et guerriers, par de nombreux succès contre les forces de l'émir et récemment contre celles de l'empereur du Maroc.

Topographie. — Les lieux les plus remarquables du littoral sont à partir de l'ouest : Gazaouna, port voisin de Tlemcen et dernière ville du côté du Maroc. Oran (Ouâhran), chef-lieu de la province du même nom ; cette ville est fortifiée, quatre forts en défendent les approches, longtemps soumise à l'Espagne elle a conservé l'apparence d'une ville européenne ; son port ne peut recevoir que de petits bâtiments.

Mers el Kebir, fort à 4 kilomètres d'Oran ; c'est le port de l'Algérie où peut mouiller le plus grand nombre de gros vaisseaux.

Arzew, près des ruines de la colonie romaine d'Arsenaria ; à 6 kilomètres on trouve un bon port.

Mostaganem, près de l'embouchure du Chellif.

Tenez, petit port, jadis capitale d'un royaume.

Cherchel, ville industrieuse avant la conquête ; son port ne reçoit que des petits bâtiments.

Alger (al Djezayr), capitale de nos possessions africaines, bâtie en amphithéâtre sur le bord de la mer : on doit donner de l'extension à son port, qui

est bien défendu par de nombreuses batteries. Les rues sont très-étroites; cependant une partie de la ville a déjà pris une physionomie européenne. Il s'y fait un grand commerce; les rues sont sans cesse parcourues par une foule d'individus de toutes les nations de l'Europe et de l'Afrique. Le Fhôs ou banlieue d'Alger offre une foule de sites pittoresques, embellis par une végétation luxuriante.

Dellys, petite ville maritime.

Bougie, port; on y inventa les chandelles de cire; ses environs possèdent des mines de fer et sont très-pittoresques. 180 kilomètres d'Alger.

Gygel, petite ville actuellement sans importance.

Collo, petit port et mouillage sûr.

Philippeville ou Stora, port, une route romaine assez bien conservée conduit en dix-huit heures de cette ville à Constantine. 360 kilomètres d'Alger.

Bone (Bounah, Beled el Aneb), son port est très-fréquenté, surtout pendant la pêche du corail; ses environs sont fertiles, mais des marais les rendent insalubres : on a commencé leur desséchement.

La Calle. Établissement français fondé dans le xve siècle, ruiné par le dey en 1827. 494 kilomètres d'Alger.

Les principaux lieux de l'intérieur sont, en suivant le même ordre :

Tlemcen, à environ 60 kilomètres de la côte et de la frontière du Maroc, jadis siége florissant de plusieurs dynasties arabes.

Mascara. Cette ville a été brûlée par les Français, et ne s'est pas encore relevée de ses ruines.

Calla, Nedrouma et Miliana, petites villes.

Médéa, ville principale de la province de Titterie, à 76 kilomètres d'Alger.

Blida, ville à 48 kilomètres d'Alger, renversée par un tremblement de terre, le 2 mars 1825; elle s'est promptement relevée de ce désastre, grâce à la beauté et à la fertilité de ses environs.

Coleah, près de l'embouchure du Mazafran; les Arabes la regardent comme une ville sainte.

Setif et Kéla, près du défilé des portes de fer.

Constantine (Costhantinyah), grande ville, forte par sa position sur une montagne escarpée; de nombreuses ruines témoignent de son ancienne splendeur; le pont sur le Rummel a été bâti par les Romains.

Sur la lisière septentrionale du Sahara se trouvent plusieurs oasis habitées par les Mozabites; ils forment une sorte de république; Gardeia, ville commerçante, en est la capitale; elle passe pour être aussi grande qu'Alger, sans être aussi peuplée.

SÉNÉGAL.

Position. — Les possessions françaises dans cette partie de l'Afrique occupent toute la côte depuis l'embouchure de la Gambie jusqu'au cap Blanc; mais nous n'avons qu'une souveraineté nominale sur la majeure partie de cette immense étendue de côtes; les tribus mores au nord du Sénégal et au sud les roitelets nègres sont presque tous indépendants.

Productions. — Depuis l'abolition de la traite, qui était le trafic le plus important, les exportations ne

consistent plus qu'en gomme, cuirs, cire, ivoire (*note* xv), plumes d'autruche, bois d'ébène, or qui vient de Bouré en descendant le Sénégal, et denrées coloniales.

Population. — 16 200 habitants, dont 12 300 esclaves.

Topographie. — La colonie du Sénégal est divisée en deux arrondissements : Saint-Louis et Gorée. Le premier comprend quelques îles formées par le Sénégal, savoir : Saint-Louis, Babagué, Safal et Ghimbar ou Gheber ; l'île d'Arguin et toute la côte de la baie d'Iof au cap Blanc. Le royaume de Hoval ou Oualo, compris dans cet arrondissement, reconnaît la suzeraineté de la France.

Le second s'étend de la baie d'Iof à l'embouchure de la Gambie, où se trouve le comptoir d'Albreda.

Saint-Louis, ville assez bien bâtie, dans l'île de ce nom, résidence du gouverneur de la colonie, et entrepôt du commerce, principalement pour la gomme. 6 000 habitants.

Gorée, port défendu par deux forts, sur un îlot, près du cap Vert. C'est la relâche habituelle des navires français qui vont dans l'Inde. 3 000 habitants.

Bakel, sur le Sénégal. 400 habitants.

Dagana, village noir dans le Oualo. 1 200 habitants.

Makana, village et comptoir, bâti sur l'emplacement de l'ancien fort Saint-Joseph.

Podor, village et comptoir du pays des Foules, sur l'île au Morfil, formée par le Sénégal. 26 myriamètres de Saint-Louis.

Galam, village et comptoir, à 102 myriamètres de l'embouchure du Sénégal ; on y tient une foire considérable du 1er au 15 novembre.

Portendick, dans le pays des Mores Aoulad Ahmed Dahman, n'est fréquenté par les bâtiments européens qu'au moment de la vente de la gomme.

Arguin, île près du banc du même nom, à 68 kilomètres sud-ouest du cap Blanc, et à 48 myriamètres nord de Saint-Louis.

ILE BOURBON.

Position. — Cette île est située dans la mer des Indes, à 40 myriamètres est de Madagascar.

Montagnes. — Le sol est montagneux ; on y trouve le Gros Morne, volcan éteint, le Piton de la Fournaise, volcan encore en activité, et le Piton des Neiges, qui atteint environ 3 067 mètres au-dessus du niveau de l'Océan.

Productions. — Le commerce de l'île occupe cent quarante navires ; la zone cultivée qui ne s'étend guère qu'à 6 kilomètres du rivage, produit en abondance toutes les denrées coloniales, surtout le café ; on y cultive aussi le froment, le maïs, le riz, la vigne et l'arbre à pain de l'Océanie ; dans les forêts se trouvent le vacoï, le benjoin, l'ébène et le camphrier ; sur le rivage on récolte l'ambre gris et le corail.

Histoire. — En 1545, le Portugais Mascarenhas découvrit l'île Bourbon, alors inhabitée, et lui donna son nom ; en 1646, elle fut peuplée de Français exilés de Madagascar ; Flacourt en prit possession au nom de la France, en 1649, et lui donna son nom

actuel; en 1663 seulement, elle renferma un établissement fixe, et fut ensuite cédée à la compagnie des Indes; pendant la révolution elle porta successivement les noms d'île de la Réunion et d'île Bonaparte; après une vigoureuse résistance elle tomba, en 1810, au pouvoir des Anglais, qui ne la rendirent qu'à la paix générale.

Population. — Grâce à son climat, qui passe pour un des plus sains du globe, cette colonie renferme, proportion gardée, un plus grand nombre d'individus de race européenne que nos autres possessions. 20 000 habitants blancs, 7 000 de couleur libres, et 62 000 esclaves.

Topographie. — L'île Bourbon, de forme ovale, a 200 000 mètres de tour, elle est divisée en deux arrondissements, celui dit du Vent est le plus riant, et passe pour le plus riche et le mieux cultivé. Il n'y a pas de ports.

Saint-Denis, jolie ville, capitale de la colonie et siége de la cour royale ; elle possède une rade peu sûre, un collége et un assez beau jardin botanique. 9 000 habitants. — Saint-Paul, bourg. 10 000 habitants.

ILE SAINTE-MARIE.

Cette petite île, séparée de Madagascar par un étroit canal, dépend du gouvernement colonial de Bourbon, dont elle est éloignée de 40 myriamètres est nord-est. Elle possède une bonne rade ; sa longueur est de 48 kilomètres sur 8 à 12 de largeur. 1 800 habitants.

CHAPITRE II.

COLONIES AMÉRICAINES.

Guyane. — Antilles. — Martinique. — Guadeloupe. — Marie-Galande. — Les Saintes. — La Désirade. — Saint-Martin. — Iles Saint-Pierre et Miquelon.

GUYANE.

Position. — La Guyane française est bornée au nord par la Guyane hollandaise, à l'est par l'océan Atlantique, au sud et à l'ouest par la Guyane brésilienne.

Climat. — Les vents alizés, un grand nombre de rivières, de vastes forêts, rendent la température plus basse qu'aux Antilles ; la Guyane n'a pas à craindre les ouragans et les tremblements de terre qui les désolent. La saison pluvieuse est dangereuse pour les Européens ; la saison sèche règne de juillet en décembre et pendant mars et avril.

Rivières. — La Guyane est arrosée par l'Oyapock, l'Aprouague, l'Oyac, le Sinamari, la Mana et le Maroni qui sépare nos possessions de celles de la Hollande.

Productions. — Café, sucre, cacao, coton, indigo, muscade, poivre, cannelle, girofle, riz, maïs, manioc, ignames, patates, tabac, roucou, vanille, cachou, ipécacuanha, bananes, goyaves, ananas, etc., plus de deux cent soixante espèces de bois utiles à exploiter, tels que bois d'ébène, de gaïac, de fer, de rose, d'acajou, de teinture.

Animaux domestiques d'Europe et indigènes (*note* XVI). Gibier et poissons d'espèces très-variées, fer, porphyre, etc.

POPULATION. — 1 245 habitants blancs, 2 300 de couleur libres, 19 000 esclaves et 600 indigènes.

TOPOGRAPHIE. — A partir du bord de la mer, sur une largeur de 12 à 100 kilomètres, le sol se compose de terrains bas, de savanes d'une merveilleuse fertilité, mais très-malsains; au delà le sol s'élève, et on trouve des chaînes de collines qui atteignent une hauteur de 400 mètres; l'intérieur du pays est montagneux et peu connu ; il est parcouru par plusieurs tribus indiennes, telles que les Galibis, les Oyampis, les Émérillons, les Nouragues et les Rocouyènes.

Le territoire de la Guyane française renferme plus de 2 800 hectares ; 800 hectares seulement sont en culture.

Cayenne, chef-lieu de la colonie ; cette petite ville, siége de la cour royale, possède une rade vaste et commode, deux jardins botaniques de naturalisation. On y imprime un journal. 2 200 habitants.

La Mana, colonie agricole fondée depuis peu sur la rivière de ce nom.

ANTILLES.

Les Antilles françaises comprennent les îles de la Martinique, de la Guadeloupe, de Marie-Galande, des Saintes, de la Désirade, et une partie de l'île Saint-Martin.

LA MARTINIQUE (MADANINA DES CARAÏBES).

STATISTIQUE. — Superficie, 75 391 hectares; circonférence, 224 000 mètres; population, 9 937 habitants blancs, 10 756 de couleur libres, 81 142 esclaves.

TOPOGRAPHIE. — Le sol est accidenté par des montagnes bien boisées; comme celui des autres Antilles, il donne abondamment toutes les productions tropicales.

Fort-Royal, bon port bien fortifié; cette ville bien bâtie, quoiqu'en général construite en bois, est le chef-lieu de la colonie et le siége de la cour royale; société médicale d'émulation; maison royale d'éducation pour les filles. 7 000 habitants.

Saint-Pierre, rade superbe, jardin colonial, un journal; cette jolie ville est la plus peuplée et la plus commerçante de l'Amérique française. 18 000 habitants.

La Trinité, beau port, 4 000 habitants.

Anses d'Arlet. Son territoire fournit le meilleur café de l'île.

Le Lamantin. 5 000 habitants.

LA GUADELOUPE (KARAHERA DES CARAÏBES).

Cette île est divisée en deux parties par l'étroit bras de mer appelé Rivière Salée; l'une, la Guadeloupe proprement dite, est montagneuse; l'autre, dite Grande-Terre, est un pays plat. La population, en y comprenant celle des petites îles suivantes, dont la Basse-Terre est le chef-lieu administratif, s'élève

à 17 000 habitants blancs, 12 000 de couleur libres et 110 000 esclaves.

La Basse-Terre, chef-lieu de la colonie, rade foraine assez mauvaise, 5 000 habitants.

Pointe à Pitre. Bon port dans la Grande-Terre ; on y publie un journal. 15 000 habitants pour la ville et sa banlieue.

Le Moule, quartier riche et florissant.

Port Louis et Petit-Canal, bourgades peuplées.

MARIE-GALANDE.

Cette petite île, située à 40 kilomètres est de la Guadeloupe, a 60 000 mètres de circonférence et une population de 11 341 habitants.

Le Grand-Bourg ou Marigot, chef-lieu. 1 500 habitants.

LES SAINTES.

On désigne sous ce nom six petites îles, à 24 kilomètres sud-est de la Guadeloupe ; leur réunion forme unassez bon port. Population, 1 400 habitants.

LA DÉSIRADE.

Petite île de 40 000 mètres de tour, à 24 kilomètres est de la Guadeloupe. 1 266 habitants.

SAINT-MARTIN.

La partie septentrionale, comprenant les deux tiers de l'île, appartient à la France et le reste à la Hollande. 3 665 habitants pour la partie française.

ILES SAINT-PIERRE ET MIQUELON.

Ces trois îles sont situées à peu de distance de la

côte méridionale de Terre-Neuve; quelques ruisseaux arrosent leur sol peu fertile et entrecoupé de collines assez bien boisées. Elles sont importantes par les commodités qu'elles offrent pour la pêche et la préparation de la morue. Population, 2 000 habitants.

GRANDE-MIQUELON.

Elle a 40 000 mètres de tour et un port commode pour les pêcheurs.

PETITE-MIQUELON.

Cette île n'a que 24 000 mètres de tour.

SAINT-PIERRE.

Cette île, située au sud des précédentes, est encore plus petite.

Saint-Pierre, bourg avec une belle rade; chef-lieu de la colonie. 800 habitants.

CHAPITRE III.

COLONIES ASIATIQUES ET OCÉANIENNES.

Pondichéry. — Chandernagor. — Yanaon. — Karikal. — Mahé. — Archipel de Noukahiwa.

Nous ne possédons dans l'Inde que cinq villes avec leurs banlieues; elles sont enclavées dans les possessions anglaises.

Pondichéry. Belle ville, bâtie sur la côte de Coromandel; ses 40 000 habitants, comme dans la plupart des villes de l'Inde, habitent deux quartiers distincts; la ville noire et la ville blanche; le gouverneur général de nos établissements en Asie y réside. Pondichéry n'a pas de port, mais possède une assez bonne rade, un collége, un mont-de-piété, un beau jardin botanique et un territoire de 12 000 mètres de long sur 4 000 de large.

Chandernagor, assez grande ville sur le bras du Gange appelé Hougly; ses rues sont bien alignées; le voisinage de Calcutta et sa moderne prospérité ont beaucoup fait déchoir le commerce de Chandernagor. 30 000 habitants.

Yanaon ou Ganjan. Cette ville, située dans la province d'Orixa, a un port commode et fréquenté, où l'on construit quelques vaisseaux marchands. 18 000 habitants.

Karikal. Ce comptoir, enclave du royaume de

Tandjaoure, s'élève sur le Colkam, à 12 myriamètres sud de Pondichéry; son territoire a 8 000 mètres de long sur 4 000 de large. 15 000 habitants.

Mahé, ville sur la côte du Malabar. Son territoire a 8 000 mètres de rayon. 6 000 habitants.

ARCHIPEL DE NOUKAHIWA.

Cet archipel est situé dans le grand Océan, entre 7° 51′ et 40° 25′ de latitude australe, 141° 9′ et 142° 37′ de longitude orientale.

Les principales îles sont : Tououati ou Sainte-Madeleine, Tatouhiwa, Onateyo ou San-Pedro, Tatouhata ou Sainte-Christine, très-fréquentée par les navires baleiniers et autres, et Noukahiwa ou île de Baux; c'est la plus grande et la plus peuplée; on y trouve de bons ports et de bons mouillages.

Le sol de ces îles est montagneux et fertile; les collines s'avancent jusqu'à la mer; le climat paraît plus chaud qu'à Taïti; les coutumes et les cérémonies religieuses y sont les mêmes.

Les Noukahiwiens sont divisés en tribus qui se font souvent la guerre; ils sont farouches et passent pour anthropophages; leur teint serait seulement basané s'ils ne se tatouaient pas; ils sont en général plus beaux et mieux faits que les autres peuples polynésiens.

L'Espagnol Mendana découvrit les îles Noukahiwa, vers la fin du xvie siécle, et les nomma îles Marquises de Mendoça, du nom d'un vice-roi du Pérou. A la fin du dernier siècle, des missionnaires protestants les visitèrent sans succès. Pendant la guerre des

États-Unis contre l'Angleterre, Porter, corsaire américain, y fonda une ville et un fort dont les traces sont aujourd'hui complétement effacées. M. Dupetit-Thouars, commandant *la Vénus*, y déposa des missionnaires catholiques, et voulant profiter des bonnes intentions des naturels pour la France, il contribua, par ses rapports, à déterminer le gouvernement à s'emparer de ces îles, qui deviendront une importante station navale.

NOTES.

NOTE I, page 1

Chap. Ier. Pendant les guerres de la révolution on n'a pas assez apprécié en France le mal que l'on pouvait faire au commerce de l'ennemi, en le ruinant par des croisières nombreuses et composées d'un petit nombre de navires ; c'est surtout par l'emploi de ce système que, dans leur dernière guerre, les États-Unis contraignirent la Grande-Bretagne à désirer la paix. Quelles pertes les corsaires de l'Ile de France n'ont-ils pas fait éprouver au commerce anglais dans l'Inde! Il est donc facile de sentir l'utilité de ports lointains abritant les croiseurs et leurs prises, dans toutes les mers sillonnées par les navires marchands de l'ennemi.

NOTE II, page 17.

Chap. III. Je voudrais que l'on entretînt un plus grand nombre de troupes dans cette île ; celles sur le point de rentrer en France occuperaient les garnisons actuelles, et celles qui se disposeraient à passer en Algérie seraient baraquées, occupées de la mise en culture des maquis ou terrains vagues qui s'étendent sur une si grande partie du territoire de la Corse, du percement de routes qui faciliteraient l'exploitation des forêts dont les produits auraient un débouché prompt et avantageux en Algérie, où l'on tire aujourd'hui de France et de l'étranger presque tous les bois de construction ; or, les forêts de la Corse peuvent, étant bien exploitées, suffire non-seulement à l'approvisionnement de notre colonie, mais encore à celui de notre marine.

Les troupes par leur séjour répandraient de plus en plus les mœurs et le langage français ; une plus forte somme de numéraire circulerait dans l'île, et faciliterait le développement de l'agriculture et de l'industrie. Sans doute c'est faire beaucoup pour la Corse, mais la position de cette île entre l'Algérie et nos côtes le commande, car il est nécessaire que l'attachement de ses habitants pour nous soit tel qu'une invasion étrangère n'y puisse prendre pied.

NOTE III, page 17.

Chap. III. Ce mode de circulation aurait encore ce côté avantageux, que les régiments se recrutant dans des lieux voisins de leurs garnisons, les jeunes soldats, pendant une grande partie de la durée de leur service, ne s'éloigneraient pas beaucoup de leur pays. Ils pourraient donc obtenir des congés qui les rendraient à l'agriculture et à leurs professions, dont ils ont souvent perdu la pratique lorsqu'ils quittent l'armée. Ces congés produiraient une notable économie et, en cas de besoin, le peu de distance permettrait aux permissionnaires de rejoindre promptement leurs drapeaux qu'ils ne défendraient que mieux, se trouvant par ce système entourés de camarades leurs voisins ou leurs parents, dont après le retour au pays ils craindraient le témoignage s'ils pouvaient forfaire à la bravoure et à l'honneur français.

NOTE IV, page 33.

Chap. VI. Le préjugé de la couleur n'existe pas seulement dans les colonies; j'ai vu dans une de nos grandes villes un mulâtre né en France, de parents français, que sa tache originelle a fait repousser des rangs de la garde nationale.

NOTE V, page 36.

Chap. VI. Ces enfants pourraient être élevés et instruits avec les enfants français, au moins dans la Guyane et dans la colonie du Sénégal. (Voir le chap. XII.)

NOTE VI, page 63.

Chap. IX. Il faudrait adopter un modèle uniforme pour ces maisons, qui occuperaient aussi peu de terrain qu'il serait possible, afin de diminuer la surface des toitures. Pour que leurs habitants fussent logés aussi commodément que le sont les cultivateurs français déjà aisés, il suffirait de les composer ainsi : Deux chambres au rez-de-chaussée, une remise ou grange, une écurie et un cellier. Les murailles devraient être assez élevées pour que le cultivateur pût dans la suite faire des chambres dans les greniers.

NOTE VII, page 64.

Chap. IX. Cette plante appartient à la famille des broméliacées.

L'*agava americana* a été naturalisée dans les parties chaudes de l'Europe et a souvent fourni d'excellents retranchements aux guérilleros espagnols ; ses feuilles réunies en touffes de $2^m,33^c$ de hauteur sont longues, dures et armées de pointes aiguës ; par le rouissage on en tire un fil grossier ; du milieu des touffes d'agave sort une sorte de hampe qui en sept ou huit jours atteint une hauteur de $8^m,33^c$; elle est chargée à son extrémité de paquets de fleurs élégamment disposées en candélabre.

NOTE VIII, page 73.

Chap. X. Le cultivateur, consommant en nature une partie du fruit de ses labeurs, ne compte fort souvent dans son revenu ni ce qu'il a consommé ni sa part de jouissance dans les propriétés de la commune ; il ne voit que la somme produite par la vente de son excédant en denrées ; elle est quelquefois assez faible et devient la source de sa malveillance envers le maître d'école, qui peut en toucher une plus forte sans sortir de chez lui, dit le paysan qui ne peut apprécier les fatigues de l'enseignement parce qu'elles diffèrent totalement des siennes.

NOTE IX, page 94.

Chap. XII. Le bananier atteint une hauteur de $8^m,33^c$; son tronc composé de gaînes foliacées est surmonté d'un panache de feuilles magnifiques et porte un régime ou grappe gigantesque de fruits à écorce polie, appelés bananes, à peu près de la forme d'un cornichon et variant de la couleur beurre frais au rose pourpré. Après la production du régime le pied meurt, les rejetons sortis du collet des racines le remplacent ; on emploie les fibres du tronc mort à faire des cordes. La banane, presque entièrement composée de substance alimentaire, est du goût des blancs et des autres races ; on la mange crue, séchée, bouillie, grillée, frottée de miel ou de beurre, etc.

Selon M. Hubert, agriculteur distingué de l'île Bourbon, un are de terrain, renfermant une quarantaine de touffes de bananiers, rapporte annuellement 2 000 kilogrammes d'aliments, ce même terrain ensemencé en blé n'en donnerait qu'une quinzaine de kilogrammes.

Le bananier peut prospérer partout où mûrit le dattier ; on pourrait donc le cultiver en Algérie.

NOTE X, page 105.

Chap. XIV. L'olivier se multiplie au moyen de semis ou de bou-

tures ; il est avantageux de le planter déjà gros et en quinconce dans le courant d'avril ; on greffe en écusson. Le terrain planté d'oliviers demande trois labours ; on les butte pour l'hiver et on ne les taille et les fume que tous les deux ans, dans l'hiver, après la récolte qui est bisannuelle et d'autant plus forte que le terrain a été ensemencé. Les gelées font toujours périr quelques oliviers, dont le bois magnifique est travaillé par les ébénistes.

NOTE XI, page 105.

Chap. XIV. Le mûrier originaire de la Chine résiste assez bien au froid ; la feuille, qui sert de nourriture au ver à soie, est meilleure et en plus grande quantité sur l'arbre greffé à un demi-pied de terre et planté dans un sol sablonneux et profond.

Les mûriers sont sujets à plusieurs maladies, la *mort des racines* est contagieuse, aussi doit-on soigneusement les extraire lorsqu'on veut remplacer un arbre mort.

Après quatre ans les replants de mûrier peuvent être dépouillés de la première feuille, mais on doit toujours laisser la seconde tomber naturellement. Un mûrier bien cultivé peut donner jusqu'à 100 kilog. de feuilles, qui, mangées par les vers, donneront 660 grammes de soie. L'espèce naine produit plus tôt, mais aussi elle est vieille à trente ans.

L'écorce du mûrier sert à faire du papier, de bonnes cordes et même de la toile.

NOTE XII, page 110.

Chap. Ier. IIe partie. On connaît aujourd'hui cinq espèces d'hyènes ; en dépit du préjugé elles peuvent s'apprivoiser, une espèce même sert de chien pour la chasse ; leur cri, et leur goût pour la chair en putréfaction, qui les pousse à fouiller les cimetières, les ont seuls rendues odieuses. L'hyène de l'espèce commune porte une crinière noire, une robe d'un gris jaunâtre traversé de bandes noires, et posséda longtemps la réputation d'être hermaphrodite ; erreur qui vient de ce que mâles et femelles portent au-dessous de l'anus une poche d'où transsude une humeur fétide.

NOTE XIII, page 110.

Chap. Ier. IIe partie. Le chacal ou loup doré ressemble au loup pour le pelage, au renard par la taille et la forme de la queue : il se creuse

des terriers, vit et chasse en troupe, se nourrit de charognes et de ce qu'il peut attraper dans les basses-cours.

Le chacal peut être apprivoisé et donner des métis féconds par son accouplement avec le chien.

NOTE XIV, page 111.

Chap. Ier. IIe partie. Les kermès, insectes de l'ordre des hémiptères, ressemblent beaucoup aux cochenilles par les formes et les habitudes, ils fournissent comme elles une belle teinture rouge, et sont très-communs dans la province d'Oran.

NOTE XV, page 119.

Chap. Ier. IIe partie. L'ivoire d'Afrique est plus estimé que celui des Indes, les défenses étant plus grosses, d'un grain plus dur et plus serré; les dents de l'hippopotame l'emportent encore en qualité, et fournissent l'ivoire que préfèrent les dentistes.

NOTE XVI, page 123.

Chap. II. IIe partie. L'agami, *psophia crepitans*, nommé aussi oiseau trompette d'après le bruit qu'il fait entendre, est un oiseau indigène de la Guyane, dont les qualités font désirer la naturalisation en Algérie, puis dans nos basses-cours; il tient pour la forme de la poule et de la grue.

L'agami a 0,6 de hauteur, dont 0,3 pour les jambes, sur 0,7 de longueur, son bec est long de 0,15. Son plumage noir, un peu roux sur le dos, forme sur la poitrine un beau plastron à reflets métalliques. Il suit son maître, s'y attache comme le chien et remplace cet animal à beaucoup d'égards. A Cayenne, c'est l'agami qui est chargé de garder les autres volailles et de les faire rentrer dans la basse-cour à l'heure accoutumée.

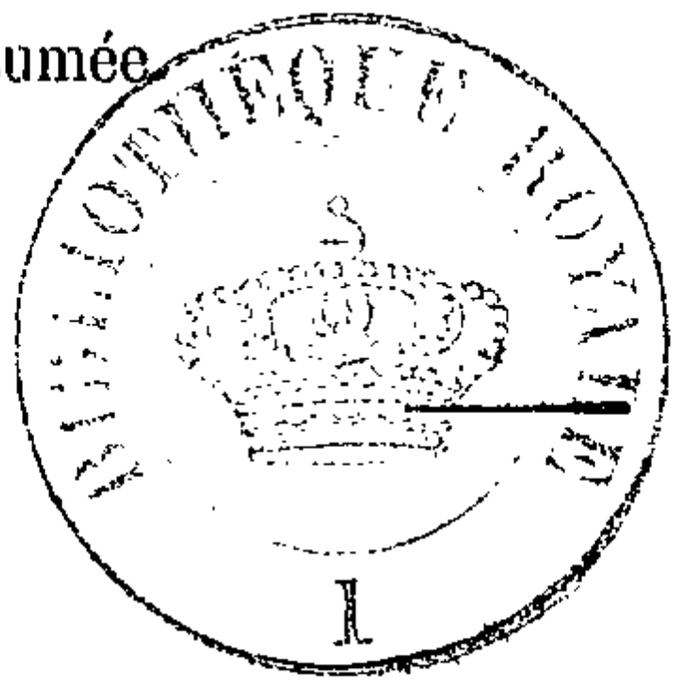

TABLE.

DÉDICACE ..... Page v
INTRODUCTION ..... vij
CHAPITRE Ier. DES COLONIES EN GÉNÉRAL 1
CHAP. II. AVANTAGES PRÉSENTÉS PAR LA POSSESSION DES COLONIES FRANÇAISES 7
Algérie. — Sénégal. — Ile Bourbon. — Madagascar. — Guyane. — Antilles. — Iles Saint-Pierre et Miquelon. — Grand Océan. — Comptoirs dans l'Inde. — Malouines.
CHAP. III. DE LA SANTÉ DES TROUPES 14
Causes des maladies dans les armées d'occupation de Grèce et d'Afrique. — Bateaux-hospices. — Hôpitaux militaires et civils établis en Corse. — Où doivent être placés les dépôts de l'infanterie de marine. — Occupation successive des places, réglée d'après leur climat. — Influence du mauvais casernement des troupes.
CHAP. IV. DÉFENSE ET SOUMISSION DES COLONIES PAR L'ARMÉE 19
Vices du système d'occupation suivi en Algérie. — Armée fractionnée en grandes et petites parties. — Flottille. — Emploi d'un nouveau bateau. — Mesures relatives au Sénégal, aux croisières à l'île Saint-Pierre, et aux milices coloniales.
CHAP. V. SOUMISSION DE L'ALGÉRIE PAR L'EMPLOI DE MESURES CONCILIATRICES 28
Obstacles à la fusion des races européenne et sémitique. — Rétribution du clergé musulman. — Paquebots affectés aux pèlerins. — Collége et séminaire mahométan. — Hôpitaux et écoles arabes. — Ordre de respecter les usages du pays. — Nécessité d'élever des constructions durables.

CHAP. VI. DES HOMMES DE COULEUR..... Page 33

Dangers du maintien de l'état de choses actuel. — Vices des systèmes suivis pour obtenir l'extinction de la traite et de l'esclavage, et moyens d'y remédier. — Travailleurs indiens. — Ville de Touron. — Infériorité intellectuelle des nègres. — Assimilation des droits de la race noire à ceux de la race blanche.

CHAP. VII. DE LA MARINE..... 41

Utilité et besoins de la marine. — Nouveau mode de recrutement. — Utilité de la flottille. — Chantiers et ports coloniaux.

CHAP. VIII. DU GOUVERNEMENT DES COLONIES..... 47

Marche dangereuse suivie par les gouvernements à l'égard des colonies. — Influence des noms. — Administration civile et militaire de l'Algérie. — Administration de la justice. — Perception de l'impôt. — Contingent indigène.

CHAP. IX. DE L'ARMÉE EMPLOYÉE AUX TRAVAUX D'UTILITÉ PUBLIQUE ET A HATER LA COLONISATION..... 57

Emploi des troupes à l'exécution des travaux d'utilité publique. — Causes de la répugnance de l'armée pour ces travaux. — Moyens de la combattre. — Création de deux milices coloniales. — Disposition des grands camps et des villages bâtis par l'armée. — Bien-être pour le soldat résultant de la culture. — Comment sont défendus les nouveaux villages. — Avantages retirés par le gouvernement de leur vente et de leur emploi comme casernes. — Haras et élève de bestiaux. — Garnisons pouvant être traitées sur le pied de paix. — Construction des routes. — Les compagnies de pionniers en Guyane.

CHAP. X. ÉLÉMENTS DE LA COLONISATION ALGÉRIENNE.... 68

Classes de colons dont il faut empêcher ou favoriser l'émigration. — Colons voulant s'établir hors de l'enceinte des grands camps. — Les enfants des militaires et des instituteurs établis dans des fermes modèles. — Les terres suffiront-elles longtemps à l'émigration?

CHAP. XI. DU REMPLACEMENT MILITAIRE..... 77

Inconvénients du remplacement tel qu'il s'opère actuellement.

— Ordonnance qui les fait disparaître. — Bénéfice qui en résulte pour l'État. — Les remplaçants et leurs enfants deviennent des colons aisés.

CHAP. XII. ÉLÉMENTS DE POPULATION POUR LES COLONIES INTERTROPICALES. . . . . Page 61

Nécessité de créer une population coloniale. — Enfants naturels. — Enfants des condamnés. — Enfants condamnés. — Filles publiques. — Séparation des diverses classes de colons. — Moyens d'éviter les effets de l'insalubrité du climat de quelques colonies. — Écoles pour les enfants noirs. — Arabes en Guyane. — Mendiants.

CHAP. XIII. OBSERVATIONS SUR LA CULTURE. 97

Les colons doivent surtout s'adonner à la culture. — Jardins de naturalisation. — Plantation de forêts. — Puits artésiens. — Destruction vandalesque des arbres fruitiers, etc. — Haras parqués. — Culture de l'indigo et du coton.

CHAP. XIV. OBSERVATIONS SUR LE COMMERCE. 102

Paris. — Marseille. — Villes du littoral de la Méditerranée. — Pêche du corail. — Les Mozabites. — Remèdes à la diminution de nos exportations dans les colonies. — Soie, laine et huile de l'Algérie. — Les douanes.

DEUXIÈME PARTIE.

CHAPITRE Ier. COLONIES AFRICAINES. 109

Algérie. — Sénégal. — Ile Bourbon. — Ile Sainte-Marie.

CHAP. II. COLONIES AMÉRICAINES. 122

Guyane. — Antilles. — Martinique. — Guadeloupe. — Marie-Galande. — Les Saintes. — La Désirade. — Saint-Martin. — Iles Saint-Pierre et Miquelon.

CHAP. III. COLONIES ASIATIQUES ET OCÉANIENNES. 127

Pondichéry. — Chandernagor. — Yanaon. — Karikal. — Mahé. — Archipel de Noukahiwa.

NOTES. 131

FIN DE LA TABLE.

BIBLIOTHÈQUE ROYALE